

SEANCES DU MERCREDI 7 DECEMBRE 1983  
VERGADERINGEN VAN WOENSDAG 7 DECEMBER 1983ASSEMBLEE  
PLENAIRE VERGADERINGSEANCE DE L'APRES-MIDI  
NAMIDDAGVERGADERING

## SOMMAIRE:

PROPOSITIONS DE LOI ET PROPOSITIONS DE RESOLUTION  
(Discussion):

- Proposition de loi portant dénucléarisation du territoire belge.
- Proposition de résolution relative à l'implantation éventuelle de missiles nucléaires.
- Proposition de résolution relative à la décision d'installer des fusées Pershing et Cruise en Belgique.
- Proposition de résolution ajournant l'exécution de la double décision de l'Otan de décembre 1979.
- Proposition de loi relative à l'installation, au transport et à la fabrication d'armes nucléaires ou de parties essentielles d'armes nucléaires sur le territoire belge.
- Discussion générale (suite). — *Orateurs*: MM. Delmotte, T. Declercq, p. 422. — M. Close, Mme N. Maes, MM. Lagasse, Trussart, Geldolf, p. 428.

## BIENVENUE A UNE DELEGATION DE LA QUESTURE DU SENAT ITALIEN:

*Orateur*: M. le Président, p. 428.

Ann. parl. Sénat — Session ordinaire 1983-1984  
Parlem. Hand. Senaat — Gewone zitting 1983-1984

## INHOUDSOPGAVE:

VOORSTELLEN VAN WET EN VOORSTELLEN VAN RESOLUTIE  
(Bespreking):

- Voorstel van wet tot het vrijmaken van het Belgisch grondgebied van kernwapens.
- Voorstel van resolutie betreffende de eventuele plaatsing van kernraketten.
- Voorstel van resolutie betreffende de beslissing over het plaatsen van Pershing- en Cruiseraketten in België.
- Voorstel van resolutie tot verdaging van de uitvoering van het Navo-dubbelbesluit van december 1979.
- Voorstel van wet betreffende de plaatsing, het vervoer en het aanmaken van kernwapens of essentiële onderdelen daarvan op Belgisch grondgebied.
- Algemene bespreking (voortzetting). — *Sprekers*: de heren Delmotte, T. Declercq, blz. 422. — De heer Close, mevrouw N. Maes, de heren Lagasse, Trussart, Geldolf, blz. 428.

VERWELKOMING VAN EEN AFVAARDIGING VAN DE QUAE-  
STEUR VAN DE ITALIAANSE SENAAT:

*Spreker*: de Voorzitter, blz. 428.

PRESIDENCE DE M. LEEMANS, PRESIDENT  
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER LEEMANS, VOORZITTER

M. Coen, secrétaire, prend place au bureau.  
De heer Coen, secretaris, neemt plaats aan het bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.  
De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 14 h 15 m.  
De vergadering wordt geopend te 14 u. 15 m.

PROPOSITION DE LOI PORTANT DENUCLEARISATION DU TERRITOIRE BELGE

PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE A L'IMPLANTATION EVENTUELLE DE MISSILES NUCLEAIRES

PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE A LA DECISION D'INSTALLER DES FUSEES PERSHING ET CRUISE EN BELGIQUE

PROPOSITION DE RESOLUTION AJOURNANT L'EXECUTION DE LA DOUBLE DECISION DE L'OTAN DE DECEMBRE 1979

PROPOSITION DE LOI RELATIVE A L'INSTALLATION, AU TRANSPORT ET A LA FABRICATION D'ARMES NUCLEAIRES OU DE PARTIES ESSENTIELLES D'ARMES NUCLEAIRES SUR LE TERRITOIRE BELGE

*Reprise de la discussion*

VOORSTEL VAN WET TOT HET VRIJMAKEN VAN HET BELGISCH GRONDGEBIED VAN KERNWAPENS

VOORSTEL VAN RESOLUTIE BETREFFENDE DE EVENTUELE PLAATSING VAN KERNRAKETTEN

VOORSTEL VAN RESOLUTIE BETREFFENDE DE BESLISSING OVER HET PLAATSSEN VAN PERSHING- EN CRUISERAKETTEN IN BELGIE

VOORSTEL VAN RESOLUTIE TOT VERDAGING VAN DE UITVOERING VAN HET NAVO-DUBBELBESLUIT VAN DECEMBER 1979

VOORSTEL VAN WET BETREFFENDE DE PLAATSING, HET VERVOER EN HET AANMAKEN VAN KERNWAPENS OF ESSENTIELE ONDERDELEN DAARVAN OP BELGISCH GRONDGEBIED

*Hervatting van de beraadslaging*

M. le Président. — Nous repreneons l'examen des propositions de loi et des propositions de résolution relatives à l'implantation d'armes nucléaires.

Wij hervatten de bespreking van de voorstellen van wet en van de voorstellen van resolutie betreffende de plaatsing van kernwapens.

La parole est à M. Delmotte.

M. Delmotte. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, les 8 et 9 novembre, la Chambre a procédé à un large débat relatif à l'installation éventuelle des euromissiles.

Au terme de ce débat, le chef du groupe PS de la Chambre, qui avait exposé la ligne politique du Parti socialiste en cette matière, manifestait plus que du désappointement. Il avait l'impression très nette que, durant ces deux jours, on avait fait jouer à la Chambre une sinistre parodie de débat et cela, uniquement pour soulager l'angoisse d'une partie de la majorité.

Son sentiment était que la décision avait déjà été implicitement prise et qu'il y avait eu accord au sein de la majorité pour taire cette décision. La conclusion qu'il en tirait au nom de l'ensemble du groupe PS, était qu'il s'agissait d'un abus à l'égard de l'opinion publique. En fait, c'était une comédie dérisoire, disait-il.

Il est aisé de comprendre la déception de nos collègues de la Chambre, quand on sait que les députés de la majorité, et ce malgré la présence de quelques-uns à un certain 23 octobre, ont rejeté dans une touchante unanimité toutes les propositions de loi ou de résolution, toutes les motions qui leur étaient soumises. Bien sûr, certaines d'entre elles, comme d'ailleurs certaines de celles que nous avons à examiner aujourd'hui au Sénat, étaient pour le moins peu réalistes, voire dangereuses par leur côté excessif et unilatéral.

A ce moment précis, je déclare sans ambages prendre quelque distance à l'égard de mon collègue et ami, M. Wyninckx qui, ce matin, estimait toutes ces propositions modérées et réalistes. Notre philosophie, notre réflexion, notre décision en cette matière ne s'articulent pas autour d'une opposition à un ou plusieurs partis de la majorité, mais reposent fidèlement et de façon permanente sur nos conceptions de toujours en matière de politique de défense, de désarmement et de paix.

Certaines des propositions examinées, après avoir été dûment amendées, par exemple, dans le but que la Belgique intervienne auprès de ses partenaires de l'Otan pour que soit reporté de six mois le délai fixé pour l'implantation des premiers missiles Pershing II et Cruise en Europe — et nous présenterons tout à l'heure ces amendements à la proposition n° 520 —, étaient devenues très réalistes et constructives. Elles reflétaient la volonté de la population belge qui attend du gouvernement qu'il fasse tout ce qui est en son pouvoir, afin d'inciter les Etats-Unis et l'Union soviétique à négocier, enfin sérieusement, à Genève en vue d'arriver à un accord acceptable pour tous, qui garantisse l'équilibre des forces au plus bas niveau possible et rende inutile le déploiement d'armes nouvelles.

Le 23 octobre dernier — les orateurs l'ont rappelé —, trois cent à trois cent cinquante mille personnes avaient défilé dans les rues de Bruxelles pour exprimer clairement cette volonté.

Parmi ces centaines de milliers de personnes, il n'y avait, bien sûr, aucun des parlementaires libéraux. Certains de ceux-ci, fidèles à leur vision manichéenne de la politique internationale, n'avaient-ils d'ailleurs pas déclaré à la veille de cette manifestation, que tous les opposants au déploiement des euromissiles sont des « gogos naïfs, désinformés, et manipulés par la propagande de Moscou » ?

Un petit ministre de Charleroi en rajoutait en parlant de « quelques milliers de gogos manipulés par quelques dizaines de cocos ». Cela ne l'a pas grandi, ni physiquement, ni moralement, ni intellectuellement.

Il n'y avait pas non plus de parlementaires chrétiens francophones. Il faut savoir se montrer dur et cynique parfois, quand on se dispute l'électorat de droite. En revanche, on comptait parmi les manifestants une quarantaine de parlementaires, sénateurs et députés du CVP.

Cette présence n'était pas surprenante en soi, puisque parmi la multitude qui déferlait dans les rues de Bruxelles, il est incontestable qu'il y avait des dizaines de milliers de jeunes chrétiens flamands. Ces jeunes n'auraient certainement pas compris une absence totale des mandataires du parti qui a l'ambition d'être l'expression politique de leur engagement.

Comme ils ont dû être déçus, d'ailleurs, tous ces jeunes chrétiens flamands, quand ils ont constaté qu'au-delà des déclarations ambiguës des dirigeants du CVP faites dans l'intention évidente de contenter tout le monde, partisans et adversaires du déploiement des euromissiles, il ne s'était pas trouvé, au moment de vérité, un seul député de ce parti pour exprimer par son vote la volonté de rester présent sur le terrain de la lutte pour le désarmement.

Tout cela est bien décevant — convenons-en — car qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, le véritable débat aurait dû se dérouler, au plus tard à ce moment-là... Je veux dire qu'aujourd'hui, il est un peu tard ..., un peu tard parce que les choses ont évolué très rapidement depuis le 9 novembre.

Si on se réfère aux déclarations faites en début de semaine dernière par M. le Premier ministre, il semblerait que l'attitude du gouvernement belge n'a jusqu'à présent pas changé. Il s'agit toujours d'attendre que les pays membres de l'Alliance atlantique procèdent à une évaluation des négociations de Genève avant de décider concrètement du déploiement total, du déploiement partiel ou du non-déploiement de 48 missiles Cruise sur le territoire belge.

Cependant, l'issue du débat de la Chambre a été interprétée à l'étranger, et plus spécialement encore dans les milieux atlantiques, comme une acceptation par la Belgique de l'automatisme du déploiement en cas d'échec des négociations de Genève, et cela quel que soit le sérieux ou, en l'occurrence, le manque de sérieux, avec lequel s'est déroulé la négociation.

Le débat au *Bundestag* du 21 novembre a été sans surprise.

Les premiers Pershing-II et Cruise-missiles ont commencé à être installés en Allemagne fédérale, au Royaume-Uni et en Italie.

Les Soviétiques ont quitté la table de la négociation et ont pris toute une série de contre-mesures.

Qu'on tente ou non de minimiser l'importance de tout ceci, il est indéniable qu'un nouveau palier a été franchi dans l'escalade depuis le débat à la Chambre des représentants.

Je ne suis pas par nature pessimiste, mais mon sentiment est qu'il me semble bien que la seule chose possible aujourd'hui est de mener un combat d'arrière-garde, de jouer une comédie plus dérisoire encore que celle de la Chambre, il y a un mois !

Tout cela est bien navrant et bien dangereux pour l'avenir même de nos institutions démocratiques.

N'attendez pas de moi qu'aujourd'hui, je me lance dans une grande démonstration d'ordre stratégique, appuyant mes thèses à grand renfort de calculs savants d'engins nucléaires de tous genres, soupesant, d'une part, la capacité destructrice des Minutemen, MX, Trident 150 et autres missiles Poseidon qui constituent la panoplie nucléaire de l'Otan, soupesant, d'autre part, la capacité meurtrière des SS-4, SS-5, SS-19 et autres SS-20 en attendant les suivants, qui constituent l'essentiel de l'armement nucléaire de l'Union soviétique dans le but de déterminer avec exactitude si, en cas de conflit nucléaire, nous serions exterminés trois fois, deux fois ou tout simplement une seule fois.

N'attendez pas cela de moi aujourd'hui.

Au nom du groupe socialiste, je désire expliquer pourquoi nous sommes profondément préoccupés, inquiets et, en conséquence, poser quelques questions à M. le ministre des Relations extérieures.

Tout d'abord, nous sommes préoccupés quant à l'évolution de la situation internationale. Nous sommes préoccupés quant à ce qui se passe à l'Est ! Nous sommes préoccupés quant à ce qui se passe à l'Ouest, au sein même de l'Alliance atlantique !

Il y a toujours eu et il y aura toujours des conflits sur notre planète. Ce qui rend cependant aujourd'hui la situation internationale plus dangereuse que jamais, c'est que précédemment, les conflits locaux n'avaient la plupart du temps que peu d'impact et de conséquences sur les rapports entre les deux superpuissances.

Il n'en va plus de même aujourd'hui !

Presque tous les conflits locaux importants opposent, à tout le moins indirectement, les Etats-Unis et l'Union soviétique. Ces conflits sont extrêmement durs et dramatiques pour les populations qu'ils touchent directement, mais aussi, ils constituent autant de foyers à hauts risques qui pourraient s'étendre et embraser le monde entier.

Les exemples sont nombreux.

Au Proche-Orient, tous les ingrédients semblent réunis pour le déclenchement d'un conflit généralisé.

Sur le plan politique, la diversité des intérêts des parties en présence ne permet guère d'entrevoir une solution à court terme.

Sur le plan intérieur, les clans sont loin d'être d'accord sur l'avenir du Liban.

Sur le plan extérieur, les puissances étrangères qui interviennent maintenant directement sur la scène des opérations ont des visées diamétralement opposées.

La Syrie mène une politique expansionniste ; les Etats-Unis qui redoutent que le Liban ne bascule dans le camp soviétique, s'engagent toujours davantage sur le plan militaire ; Israël veut la sécurité pour sa frontière nord.

L'OLP de Yasser Arafat a fait les frais de ce jeu politique dans une indifférence presque générale. Tout cet imbroglio politique est appuyé par une concentration de moyens militaires considérables de toutes parts.

Un peu plus à l'Est, c'est la guerre ouverte depuis des années entre l'Iran et l'Irak.

L'enjeu de cette guerre est tel qu'il dépasse de loin la lutte sans merci que se livrent Saddam Hussein et Khomeiny.

Il s'agit pour l'Occident en particulier d'empêcher que ne tarisse une des sources les plus importantes d'approvisionnement en pétrole.

On assiste dans la région du golfe Persique également à une importante concentration de moyens militaires et à la volonté avouée de les utiliser si le besoin s'en faisait sentir.

Plus à l'Est encore, c'est le bourbier afghan, dans lequel l'armée rouge ne finit pas de s'empêtrer face à une résistance afghane divisée, mais bien décidée à bouler hors du pays l'invasisseur soviétique.

Survолons rapidement l'Asie du Sud-Est avec comme point chaud le Cambodge, l'Afrique avec le Tchad et l'Afrique australe pour nous arrêter à l'Amérique centrale.

L'Amérique centrale, où les Etats-Unis, brandissant la menace du communisme, interviennent de plus en plus directement. Ils accordent un soutien, chaque jour plus décidé, aux dictatures salvadorienne et guatémaltèque ; ils essaient par tous les moyens, même les plus invovables, de déstabiliser le gouvernement sandiniste au Nicaragua.

Sans oublier la Grenade enfin, où l'administration du président Reagan a choisi une voie tout à fait condamnable ; celle de la force, au mépris de la plus élémentaire, mais aussi de la plus fondamentale des règles du droit international : le respect de la souveraineté nationale d'un pays indépendant. Faut-il rappeler, monsieur le ministre, que cette action fut d'ailleurs condamnée par la quasi-unanimité des membres des Nations Unies.

Mme Pétry. — Il faudrait d'abord qu'il vous écoute !

M. Delmotte. — Vous avez encore tous ce vote en mémoire.

Cette intervention, l'invasion en une semaine d'une île de 100 000 habitants, dont la superficie est à peine supérieure à la moitié du lac Léman, n'a sans nul doute rien apporté à la gloire de l'armée la mieux équipée du monde.

La Grenade était devenue un danger pour les Etats-Unis !

Aussi révoltant qu'ait été le coup de force des militaires radicaux qui a culminé avec l'assassinat du Premier ministre de la Grenade, Maurice

Bishop, rien à nos yeux ne peut justifier que soit bafoué le droit international. Ce droit est indivisible et cela, par qui que ce soit, allié ou pas, ami ou pas. Si chaque grande puissance intervient militairement, lorsqu'elle considère que ses intérêts nationaux sont menacés, où va-t-on ? A moins que ce soit et définitivement la loi de la jungle !

A ce sujet, j'aimerais, parce que cela constitue un préalable au présent débat, poser quelques questions à M. le ministre des Relations extérieures.

**Mme Pétry.** — Il faudrait qu'il vous écoute !

**M. Delmotte.** — Quelle a été l'attitude de la Belgique à l'égard de l'invasion de la Grenade ? Vous avez déclaré, au cours de la réunion de la commission des Relations extérieures, que vous attendiez des renseignements de source officielle en provenance des chancelleries, alors que, dès le matin, le chancelier Helmut Kohl, le président Mitterrand ou Mme Thatcher avaient donné, à ce sujet, un compte rendu objectif et prononcé une condamnation sans réserve.

Attendez-vous le point de vue de vos maîtres américains ?

Quelle a été la position adoptée par le représentant belge lors des différents votes qui ont eu lieu aux Nations Unies ?

**Mme Pétry.** — Très bien !

**M. Delmotte.** — En deuxième lieu, lors du débat à la Chambre, le 9 novembre dernier, M. Tindemans a répondu au chef du groupe PS que la différence entre les Etats-Unis et l'URSS, c'est que l'intervention des premiers — je viens de parler de la loi de la jungle — permettra aux habitants de Grenade de s'exprimer un jour alors que les interventions de l'URSS empêchent, en pratique, les habitants du pays concerné de s'exprimer. Le ministre des Relations extérieures pourrait-il nous préciser quel est le sens exact de cette réponse, et notamment comment il peut la justifier par rapport aux règles qui régissent le droit international dont j'ai dit tout à l'heure, et tous les chefs d'Etat l'ont rappelé, qu'il était indivisible ?

**M. Wyninckx.** — Très bien !

**M. Delmotte.** — En troisième lieu, la Belgique montrerait-elle autant de compréhension et serait-elle aussi solidaire de son grand allié si celui-ci décidait d'intervenir plus directement au Nicaragua ?

**Mme Pétry.** — Bonne question !

**M. Delmotte.** — Il importe de penser dès maintenant à demain. Nous sommes préoccupés de ce qui se passe à l'Est. L'Union soviétique, bien qu'on l'ait ainsi cataloguée — mais il faudrait qu'on apporte d'autres preuves —, n'est pas « l'empire du mal ». Ainsi que M. Wyninckx le rappelait ce matin, elle ne veut certainement pas la guerre. Elle se souvient trop des quelque 20 millions de morts que lui a coûtés la seconde guerre mondiale.

**M. Wyninckx.** — Très bien !

**M. Vanderpoorten.** — Les Français, les Anglais et les autres, n'ont-ils pas eu de morts aussi ?

**M. Friederichs.** — Vous avez une courte mémoire.

**Mme Pétry.** — Et vous une courte vue.

**M. Delmotte.** — Vous savez très bien que s'il n'y avait pas eu cette saignée, nous serions restés quelques années supplémentaires sous l'occupation allemande après le 3 septembre 1944. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

Ce sont le plus souvent des considérations militaires qui l'emportent actuellement en Union soviétique. Je le reconnais, car je ne suis pas, moi, d'un seul côté de la barrière.

L'influence du lobby militaire semble s'accroître dangereusement par rapport au pouvoir civil.

**M. Wyninckx.** — Nier cette vérité, c'est le début du « maccarthysme ».

**Mme Pétry.** — Très bien.

**M. Delmotte.** — Il ne faudrait peut-être pas aller chercher ailleurs que dans le renforcement de l'influence du lobby militaire, une décision aussi grave, aussi inexcusable que celle qui a conduit à donner l'ordre au pilote d'un avion de chasse d'abattre froidement un Boeing 747 de la compagnie civile sud-coréenne Kal, tuant tous les passagers, pour le simple fait que ce Boeing avait violé l'espace aérien soviétique et qu'il survolait une zone militaire hautement stratégique.

D'autres exemples sont significatifs et inquiétants. J'ai déjà évoqué tout à l'heure l'invasion et l'occupation de l'Afghanistan.

Il y a aussi évidemment les irrésistibles pressions exercées sur les autorités polonaises afin qu'elles tentent d'interrompre le processus de libéralisation, engagé sous l'impulsion de la grande majorité du peuple polonais, et qu'elles mettent au pas le syndicat « Solidarité ».

**De heer Luyten.** — Dat is dan het « maccarthysme » van de andere kant.

**M. Delmotte.** — Il y a enfin le déploiement de 350 SS-20 dont 240 menacent l'Europe occidentale, les pays méditerranéens et le Proche-Orient. Cet effort d'armement n'était-il pas disproportionné par rapport au but déclaré, qui était la modernisation des missiles SS-4 et SS-5 ? N'est-ce pas là aussi les motivations d'ordre militaire qui l'emportent en Union soviétique ?

Bien sûr, on peut comprendre que l'URSS encerclée aime se rappeler les armées blanches de 1917 qui pénétraient de toutes parts, inféodées qu'elles étaient aux capitalistes du monde entier pour renverser le régime à peine mis en place. Elle est encerclée face aux USA et à la Chine. On peut comprendre qu'elle puisse éprouver des craintes et ressentir le besoin d'avoir toujours plus de sécurité.

**De heer Luyten.** — Dat is de nieuwe sovjetdictatuur die in de plaats is gekomen van de oude tsaristische dictatuur.

**M. Delmotte.** — Oui, mais lorsque vous parlez de cette dictature, je vous renverrais bien à vos anciennes amours. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

**De heer Luyten.** — Ik aanvaard dat niet, mijnheer Delmotte. Dat is geen humor meer; dat is gemeenheid.

**M. Delmotte.** — Comme disait un humoriste, et je ne reprends pas ce terme ridicule et simpliste, à mon sens, « il est des gens qui n'aiment pas les SS-20 parce qu'ils aimaient mieux les SS-40. »

**De heer Luyten.** — Mijnheer Delmotte, ik heb reeds herhaaldelijk gezegd dat men in mijn familie tijdens de oorlog mensen heeft verstoep die door de Gestapo werden gezocht. Daarom vind ik uw opmerking over onze partij zeer gemeen.

**M. Delmotte.** — Mais la sécurité du monde repose toujours sur l'équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest, et, s'il est vrai qu'il existe un équilibre global, l'installation d'un si grand nombre de SS-20 a indéniablement créé un déséquilibre partiel.

Il est dès lors compréhensible que l'Otan ait voulu rétablir l'équilibre dans ce domaine.

C'était là en fait la raison d'être de la double décision de décembre 1979 et des négociations de Genève sur les INF. Si elles avaient été menées de part et d'autre avec le sérieux nécessaire, elles auraient dû permettre d'arriver au rétablissement de cet équilibre partiel, par la destruction d'un bon nombre de SS-20 en échange du non-déploiement des nouveaux missiles américains en Europe occidentale.

Mais, nous l'avons vu, nous n'en sommes plus là...

De toute façon, il n'est pas raisonnable de considérer l'Union soviétique comme un ennemi potentiel.

Une telle politique de la confrontation ne pourrait avoir, à terme, et ce fut le cas, qu'une issue catastrophique.

Il convient au contraire et c'est le sujet dont nous débattons aujourd'hui, monsieur le ministre, de relancer la politique de la détente, d'ouverture à l'Est et de coopération.

**M. Wyninckx.** — Très bien.

**M. Delmotte.** — L'Union soviétique doit être envisagée comme un partenaire obligé de l'Europe occidentale. Un partenaire obligé de qui il faut se faire respecter certes! Mais aussi avec qui il faut dialoguer et multiplier les échanges dans tous les domaines afin d'augmenter la compréhension réciproque.

Le plus grand facteur générateur de guerre est en effet l'incompréhension.

Enfin, et c'était le troisième chapitre des inquiétudes que j'évoquais tout à l'heure, nous sommes inquiets de ce qui se passe à l'Ouest, enfin...

S'il convient de considérer les Soviétiques comme des partenaires obligés, les Américains, eux, sont nos alliés et nos amis!

Les liens qui nous unissent sont nombreux et très étroits. Le plus important de ceux-ci est certainement un attachement au système démocratique et au respect des libertés individuelles.

Parce que les Américains sont nos amis et parce que ce qui nous unit est infiniment plus important que ce qui nous sépare, nous pouvons et nous devons leur parler sincèrement.

Beaucoup de choses nous préoccupent dans le dialogue souhaité et cela essentiellement depuis l'arrivée à la Maison Blanche du président Reagan: l'accroissement considérable du budget de la défense des Etats-Unis; la politique de surarmement dans tous les domaines, menée par l'administration Reagan; la non-ratification de Salt-II; les déclarations fracassantes du président des Etats-Unis jusques et y compris la fabulation sur la guerre des étoiles et surtout l'éventualité d'une guerre limitée à l'Europe.

Par-dessus tout, ce qui nous inquiète vraiment, c'est la tendance isolationniste des Etats-Unis.

Les dirigeants américains prennent à présent leurs décisions sans consulter leurs alliés, même les plus importantes et celles qui impliquent l'ensemble de l'Alliance atlantique.

J'ai cité l'exemple de la Grenade. Les Etats-Unis ont joué cavalier seul. Ils se sont purement et simplement passés de l'avis de leurs alliés européens pour envahir la Grenade. Même le gouvernement britannique — et rappelez-vous les réactions de la « Dame de fer » — n'a pas été consulté alors qu'il était directement concerné par cette initiative puisque l'île fait partie intégrante du Commonwealth. Cela n'a d'ailleurs pas manqué de provoquer l'indignation et la colère du Premier ministre britannique, Mme Thatcher.

**M. le comte du Monceau de Bergendal.** — Connaissez-vous les déclarations du gouverneur de l'île de Grenade?

**M. Delmotte.** — Cet homme de paille? Oui, je les connais. J'ai surtout en mémoire une seule déclaration officielle et digne de foi à mon sens: celle de Mme Thatcher.

**M. le comte du Monceau de Bergendal.** — Le gouverneur représente le gouvernement britannique.

**M. Delmotte.** — Ce gouverneur est un personnage planté dans le décor dont il a hérité.

**M. le comte du Monceau de Bergendal.** — Vous ne connaissez rien à l'organisation du Commonwealth.

**M. Delmotte.** — Peut-être bien, mais je connais Mme Thatcher. Et pour moi, c'est la seule autorité qui compte. Je n'ai que faire d'un gouverneur de pacotille.

**M. le comte du Monceau de Bergendal.** — La Grenade est un pays indépendant.

**M. Delmotte.** — Un autre exemple très caractéristique du peu de cas que semble faire le gouvernement des Etats-Unis de l'avis de ses alliés est la manière dont ont été faites l'information et la consultation lors des négociations de Genève sur les euromissiles.

L'information donnée au niveau du Conseil consultatif spécial de l'Otan semble avoir été bien fragmentaire et, en tout cas, si l'on en croit l'ex-chancelier allemand Helmut Schmidt, pour ne pas prendre comme référence un personnage suspect,...

**Mme Pétry.** — Aux yeux de M. Tindemans tout au moins, puisque c'est son ami.

**M. Delmotte.** — ... rappelons-nous son vote au congrès du SPD, il y a quelques jours, et ses déclarations: « Les Etats-Unis n'ont jamais vraiment consulté leurs alliés à l'occasion des grands moments qui ont ou auraient pu marquer la négociation. »

**M. Wyninckx.** — Il a dit aussi qu'ils n'ont jamais vraiment voulu négocier.

**M. Delmotte.** — J'y viens, monsieur Wyninckx.

Pour illustrer cette idée, Helmut Schmidt prend pour exemple les propositions de compromis qui ont été avancées par les négociateurs américain et soviétique Nitze et Kvitsinski en mai 1982, lors de la fameuse « balade dans la forêt »...

C'est parfaitement regrettable, d'autant plus que c'est absolument contraire à l'esprit qui a présidé à la double décision de l'Otan.

Dès lors, questions à nouveau.

Monsieur le ministre des Relations extérieures pourrait-il nous dire si le gouvernement a été consulté à cette occasion? Monsieur Tindemans trouve-t-il normal que cette proposition de compromis ait été rejetée sans même qu'il en ait été délibéré avec les alliés, c'est-à-dire sans qu'on ait eu la possibilité de l'approfondir?

J'ai déjà déclaré que tout cela était bien regrettable car c'était peut-être là que se trouvait l'amorce d'une solution. Elle s'y trouve encore.

L'esprit même de la double décision de l'Otan de décembre 1979 n'a pas été respecté.

**M. Wyninckx.** — Cela, c'est le point de départ.

**M. Delmotte.** — On a procédé au déploiement effectif dans plusieurs pays de l'Otan sans qu'une évaluation des négociations ait été réalisée au niveau des responsables politiques de l'Alliance.

Le Conseil atlantique auquel vous participez, qui s'ouvre demain à Bruxelles et qui donnera probablement lieu à une évaluation, se tient — c'est une farce! — après le début effectif du déploiement.

On se trouve donc, et j'en reviens à mon propos liminaire, dans une situation entièrement nouvelle: la double décision a vécu, monsieur Wyninckx.

**M. Wyninckx.** — C'est une duperie!

**M. Delmotte.** — D'autres éléments sont également à prendre en compte pour montrer que la situation n'est plus la même.

Les Etats-Unis n'ont pas ratifié Salt-II. Les Français et les Britanniques ont décidé de mettre en œuvre d'ambitieux projets de modernisation de leurs forces de frappe nucléaire respectives. Celles-ci passeraient dans quelques années de 162 têtes nucléaires à plus de 1200. Ce qui, il faut bien le reconnaître, est tout sauf négligeable.

Le chancelier Schmidt, que je me plais à citer une fois encore, car il ne peut certainement pas être suspect d'anti-atlantisme, a déclaré à l'occasion du congrès du SPD à la mi-novembre à Cologne, que « les Etats-Unis n'ont jamais négocié sérieusement à Genève ».

**M. Wyninckx.** — M. Helmut Schmidt l'a dit et répété.

**M. Delmotte.** — Les Soviétiques ont quitté la table des négociations et, dans les conditions de l'heure, il est fort peu probable qu'ils reviennent jamais à cette même table.

Oui, les négociations sur les INF ont vécu!

Bien sûr, tous les ponts ne sont pas nécessairement rompus. Il est souhaitable que la négociation reprenne, mais certainement dans d'autres conditions.

Les bases en seront différentes. Cette nouvelle négociation ne se fera qu'au départ d'un niveau supérieur d'armements car de nouvelles armes auront été mises en place à l'Est comme à l'Ouest.

N'y a-t-il pas eu une erreur d'appréciation de la part de ceux qui, comme notre ministre des Relations extérieures, prétendaient que, pour obliger les Soviétiques à négocier sérieusement, il fallait absolument que l'Otan soit en position de force et que, pour être en position de force, il fallait strictement respecter les échéances prévues?

Nouvelle question dès lors, au sujet justement de ces fameuses échéances: monsieur le ministre pourrait-il nous dire si un calendrier de

déploiement avait été fixé d'une manière formelle par les instances politiques de l'Otan? Et si oui, quand?

A présent, tout le monde parle de l'éventualité de mener une négociation globale en liant Start et INF.

Le Parti socialiste estimait que cette liaison était indispensable, pour permettre notamment l'association de puissances telles que la France et la Grande-Bretagne, et la prise en compte de leur armement.

Les négociations Start et INF seront probablement finalement réunies. Mais il aurait fallu le faire dans une dynamique positive, présentée comme un pas en avant, naturel, destiné à donner une dimension nouvelle plus large à la négociation.

Ces derniers mois, les positions des Américains et des Soviétiques s'étaient rapprochées... Un délai supplémentaire, même ultime peut-être pour certains, aurait, à notre avis, probablement permis d'élargir la base de la négociation et d'arriver à un accord, si vraiment les deux parties le désiraient.

Le Parti socialiste, constatant que les négociations de Genève ont seulement débuté en novembre 1981, soit deux ans après la date initialement prévue, avait proposé un moratoire avant tout déploiement de nouveaux missiles. Le nouveau délai ne devait cependant pas être indéfini, mais bien limité, de manière à ce que les négociateurs se sentent sous l'aiguillon du temps et qu'ils ne soient pas tentés de faire traîner les choses, ce qui risquait de provoquer le pourrissement de la situation. Le Parti socialiste avait proposé un moratoire de six mois. Vous conviendrez que c'était sage!

Au lieu de poursuivre une dynamique positive, c'est actuellement l'échec. Il sera difficile, voire impossible, d'effacer les traces laissées par cet échec et elles marqueront de leur empreinte négative les futures négociations.

Nous voilà bel et bien replongés dans la logique de l'escalade.

Cette expérience nous montre à l'évidence que laisser aux deux Grands le soin de négocier seuls la paix du monde n'est ni raisonnable, ni prudent.

Notre parti prône la paix, mais il n'est pas partisan d'un désarmement unilatéral. Il a déjà maintes fois exprimé cette opinion.

Le Parti socialiste n'est pas neutraliste. Notre pays a fait à deux reprises l'expérience de la neutralité, d'abord sous forme de statut international imposé, ensuite volontairement.

Il a pu constater que cette neutralité n'a pas assuré sa sécurité. Il est normal, dès lors, qu'il recherche cette sécurité au sein d'une alliance.

Nous sommes dans l'Alliance atlantique parce que nous l'avons voulu et qu'il n'y a actuellement, et pour longtemps, pas d'autre alternative. Les pays de l'Est ont aussi formé une alliance, mais la différence entre notre alliance et le pacte de Varsovie, c'est que l'Alliance atlantique unit des pays souverains, avec des droits et des obligations.

La Belgique est un partenaire à part entière de l'Alliance atlantique et doit pouvoir s'y exprimer librement, sur un pied d'égalité avec tous les autres membres.

Je répète à cette tribune ce qui fut dit, en notre nom, lors du débat de la Chambre: le Parti socialiste considère que les représentants du gouvernement belge au sein de l'Alliance atlantique ont le droit d'y exprimer et d'y faire respecter les vues et la souveraineté de la Belgique. Ils ont, en outre, le droit et l'obligation de ne pas tout accepter de la part de leurs alliés et plus spécialement de la part du plus important de ceux-ci.

A la Chambre, on a rappelé utilement — et je le redis à cette tribune, même si cela fait double emploi — que les ministres belges des Relations extérieures et de la Défense nationale représentaient la Belgique au sein de l'Otan, mais qu'ils ne sont pas et ne doivent pas devenir des ministres qui représentent l'Otan au sein du gouvernement belge.

Mme Pétry. — Très bien!

M. Delmotte. — Cela est, convenons-en, tout à fait élémentaire... mais apparemment pas pour tout le monde puisque M. Tindemans s'est étonné de cette remarque du porte-parole du groupe socialiste de la Chambre, estimant même qu'il avait été « partisan de l'infidélité à l'Otan ».

Je dis ici solennellement, monsieur le ministre, que le Parti socialiste n'est pas partisan de l'infidélité à l'Alliance atlantique et ne remet pas en cause l'appartenance de la Belgique à cette Alliance. Mais ce que nous

n'accepterons jamais, c'est que la politique de l'Alliance consiste, en fait, uniquement à s'identifier à la politique des Etats-Unis.

Il est indispensable, à nos yeux, que les intérêts spécifiques européens soient respectés au sein de cette Alliance.

L'une des conclusions du rapport Wilkinson, qui a été adopté le 28 novembre dernier lors de la 27<sup>e</sup> session ordinaire de l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, était: « Il convient de tout mettre en œuvre à tous les niveaux, tant politique que diplomatique et militaire, pour maintenir un climat de confiance mutuelle entre les éléments européens et américains de l'Alliance. Cet objectif ne pourra être atteint à long terme que si les Européens font preuve de compréhension à l'égard des inquiétudes que nourrissent les Américains au sujet de leur mission de maintien de la paix dans le monde face à l'apparition d'une menace soviétique mondiale, et s'ils apportent à l'Alliance une contribution financière et militaire à la mesure de leur potentiel économique. »

Inutile de préciser que les représentants socialistes n'ont pas voté en faveur de l'adoption de ce rapport. Et pourtant nous croyons également que tout doit être mis en œuvre pour maintenir un climat de confiance mutuelle entre les éléments européens et américains de l'Alliance.

Beaucoup de choses sont à revoir, mais ce qu'il faut absolument faire admettre par nos partenaires américains, c'est qu'il n'est pas possible de dissocier un système collectif de défense d'une stratégie plus globale. On ne défend pas ensemble dans le domaine de la défense des intérêts qui divergent dans d'autres domaines.

Nous dirons encore à nos partenaires américains que la solidarité dans le domaine de la défense nous paraît indissociable de la solidarité au niveau d'une stratégie économique et financière, qui n'existe pas.

La crise de crédibilité qui s'installe entre les alliés relève pour une bonne part, outre les aspects déjà examinés précédemment, des multiples conflits qui se sont développés sur des sujets économiques: matière agricole, matière sidérurgique, matière monétaire, etc. Vous nous avez donné à ce sujet un compte rendu, dont nous avons la primeur, des travaux de Genève terminés par l'échec que chacun connaît.

Je conclurai en disant que, pour le Parti socialiste, la Belgique doit jouer pleinement son rôle au sein de l'Alliance atlantique, en ayant la volonté d'y mener une politique active et résolue en faveur de la paix.

Les membres européens de l'Alliance, dont la Belgique, doivent accroître leur poids au sein de l'Otan, mais ils doivent surtout chercher à promouvoir le règlement pacifique des différends. En dépit des tensions, nous sommes persuadés qu'existent des possibilités de paix qu'il ne faut pas négliger.

A l'Est comme à l'Ouest, certains veulent vraiment la paix. Il devient urgent qu'ils soient, enfin, écoutés.

Même s'il y a eu beaucoup de gâchis, les négociations de Genève sur les euromissiles doivent reprendre sous une forme ou sous une autre, afin d'en arriver à un accord qui permettrait, comme nous le souhaitons, le démantèlement d'une grande partie des SS-20, et la non-installation des missiles américains, ainsi que le retrait de ceux qui viennent d'être installés.

La Belgique, n'ayant pas encore fait connaître sa décision, a encore un rôle important à jouer dans le débat. La sagesse dicte que le gouvernement belge, à l'instar du gouvernement des Pays-Bas, parie sur la reprise de la négociation et ne prenne aucune décision définitive avant juin 1984.

Une telle position constituerait certainement un acte de confiance et d'espoir. Et c'est justement sur la confiance et l'espoir que se construit la paix. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Tijl Declercq.

De heer T. Declercq. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de minister, geachte collega's, sinds het debat in de Kamer van volksvertegenwoordigers over de euoraketten op 8 en 9 november grepen tal van gebeurtenissen plaats die de ganse problematiek in een stroomversnelling, spijtig genoeg in een ongunstige richting, hebben gebracht.

Het onvermogen van de onderhandelaars in Genève om alsnog wederzijds aanvaardbare voorstellen uit te werken voor het verminderen van het aantal SS-20-raketten, zodat de ontplooiing van Europese raketten overbodig wordt, is gebleken, het onvermogen ook om zelfs maar aanvaardbare tussenvoorstellen te formuleren die een stap zouden kunnen betekenen in de richting van geleidelijke ontwapening, dit alles heeft geleid tot een verharding van de standpunten met als onvermijdelijk gevolg een begin van uitvoering van het Navo-dubbelbesluit.

Men kent de kalender. In Engeland kwamen de onderdelen van de Cruiseraketten aan op 14 november. In West-Duitsland keurde de *Bundesstag* de installatie van raketten op Duits grondgebied goed op 22 november en kwamen op 23 november de onderdelen aan van de Pershing-II-raketten. In Sicilië arriveerden de onderdelen van de Cruiseraketten op 27 november. Dat was een logisch, onvermijdelijk gevolg van het mislukken of het onderbreken van de onderhandelingen in Genève, van het niet tot een akkoord komen, en ook de logische uitvoering van het Navo-dubbelbesluit. De Russische delegatie verliet de onderhandelingstafel te Genève. De heer Andropov kondigde in een boodschap via de Russische televisie aan dat verdere deelname aan de onderhandelingen onmogelijk was geworden en dat tegenmaatregelen zullen worden genomen.

Ik meen dat bij ons allen nu de vraag rijst of dit het einde is in het streven naar nucleaire ontwapening. Is dit het ontgoochelend antwoord op de kreet naar vrede die in alle Westeuropese landen met zoveel nadruk, met zoveel overtuiging werd uitgedragen door de vredesbewegingen, door de sociale organisaties en door alle politieke partijen.

Is Genève tevergeefs geweest? Is Genève een kans die voorgoed werd gemist?

Men kan vrezen dat bij sommigen de bekoring zeer groot wordt om zich, onmiddellijk na het afspringen van de besprekingen te Genève, over te geven aan een soort van doemdenken waarbij men geen uitweg meer ziet en waarbij men zich neerlegt bij een onvermijdelijk geachte nucleaire bewapeningsspiraal die de spanningen, politiek en militair, steeds verder zal opdrijven tot het ondraaglijke toe en waarbij het risico op een finale allesvernietigende atoomoorlog onafwendbaar wordt.

Wij willen waarschuwen tegen dergelijk fatalisme.

Men kan er niet aan voorbijgaan dat de onderhandelingen over de middellange-afstandsraketten in Europa in Genève nooit echt van de grond zijn gekomen. Er was een eigen logica langs Russische zijde en ook langs Navo-zijde, waarvan de onderhandelaars nooit los van zijn gekomen. De Russische onderhandelaars hadden zich tot axioma gesteld dat er onder geen enkel beding Amerikaanse raketten op Westeuropese bodem mochten komen, hoewel zij zelf — het werd hier reeds ten overvloede herhaald — nochtans in de periode 1977-1983 een steeds groeiend aantal middellange-afstandsraketten, SS-20, hebben geïnstalleerd en op het huidige ogenblik nog bezig zijn dit wapensysteem te perfectioneren. Van de 10 middellange-afstandsraketten in 1977 is het aantal opgelopen tot 362 in augustus 1983. Erger is echter dat zelfs in de periode dat er onderhandelingen werden gevoerd, de installatie van de SS-20-raketten voortdurend verder werd opgevoerd.

Voor de Navo-onderhandelaars gold de nuloptie als principieel uitgangspunt, en terecht. Geleidelijk aan werden er echter tussenvoorstellen geformuleerd die echter alle door de USSR-onderhandelaars werden afgewezen.

Wij hebben echter niet het recht de hoop te laten varen. In Genève is, naar de getuigenis van velen die zeer dicht bij de onderhandelingen betrokken waren, de deur nog niet volledig dichtgeklapt. De onderhandelingen zijn nog niet definitief afgebroken. Officieel zijn ze opgeschort.

Er moet worden onderstreept dat alle Westerse landen bereid zijn om onmiddellijk met de Sovjetunie opnieuw aan de onderhandelingstafel te gaan zitten.

Wanneer wij in ons amendement op de resolutie-Wyninckx tot hervatting van de besprekingen over de middellange-afstandsraketten met kernlading, die op het einde van deze bespreking aan de vergadering wordt voorgelegd, er met aandrang voor pleiten dat België samen met andere kleinere Europese Staten een diplomatiek offensief zou ontwikkelen om de onderhandelingen over de middellange-afstandsraketten te Genève te doen hernemen, is dat omdat wij weigeren te aanvaarden dat deze besprekingen kunnen mislukken. De houding die het CVP-partijbestuur op 31 augustus 1983 heeft aangenomen in het standpunt « Vrede en Veiligheid » en de houding die werd uiteengezet en toegelicht in het Kamerdebat door voorzitter Frank Swaelen, blijft de onze.

De heer Wyninckx. — Die van de heer Blanckaert niet!

De heer T. Declercq. — Ik citeer uit de toespraak van de heer Swaelen: « Maar ook als onze verwachting, onze hoop op een spoedig akkoord niet zou bewaarheid worden, dan nog moeten de onderhandelingen in elk geval worden voortgezet. Ook een begin van ontplooiing op Europees grondgebied mag voor ons niet het einde van de onderhandelingen betekenen. »

Ik voeg eraan toe dat telkens opnieuw werd benadrukt, ook door de Navo-onderhandelaars, dat er geen onherroepelijkheid is in de opstelling van de euroraketten.

Als CVP hebben wij ons steeds geplaatst in de logica van het Navo-dubbelbesluit zoals dat werd goedgekeurd tijdens een parlementair debat op 12 december 1979. Ten overvloede onderstrepen wij nogmaals dat het standpunt dat de regering op dat ogenblik heeft ingenomen, sedertdien integraal door de opeenvolgende regeringen werd overgenomen, wat ook hun samenstelling was, en telkens door het Parlement werd goedgekeurd, wat ook de meerderheid was.

De houding die aldus werd aangenomen, lijkt ons tevens de enige mogelijke, de enige realistische en de enige waarachtige uitdrukking te zijn van de zo hooggeprezen Harmel-doctrine, waar velen in diverse teksten zo graag naar verwijzen, namelijk enerzijds vastberadenheid in de verdediging samen met de politieke solidariteit en anderzijds de wil om door ontspanning — de fameuze *détente* — te komen tot vreedzame coëxistentie.

Naast de twee gekende vormen van escapisme, namelijk het loochenen van het nucleair feit en het niet willen aanvaarden dat de oorlog thans met de nucleaire dreiging een totaal andere dimensie krijgt, kent men thans een derde vorm van escapisme, die de noodzakelijke realiteit van trouw aan de besluitvorming in de Navo onder tafel wil moffelen.

De heer Wyninckx. — Dat doen wij niet.

De heer T. Declercq. — Het is trouwens daarom dat wij het wetsvoorstel van mevrouw Van Puymbroeck resoluut afwijzen. Het vaart onder een valse vlag. De titel moest luiden: Wetsvoorstel om de uittreding van België uit de Navo te organiseren.

De heer Wyninckx. — Dat is niet juist.

De heer T. Declercq. — Voor ons allen in de CVP is het standpunt geformuleerd in het wetsvoorstel van mevrouw Van Puymbroeck onaanvaardbaar.

Wij kunnen als klein land slechts een bescheiden stem laten horen op het internationale forum. Alleen staan wij nergens en kunnen wij weinig of niets doen. Samen met andere gelijkgezinde landen echter moeten wij op de internationale scène optreden. Dat kan en dat gebeurt in vrijwillig aangegane verbonden, zoals Benelux, de EG, de Navo, de Uno, breekijzers voor meer invloed vanwege de kleine landen. De Europese eenmaking — hoezeer ook de mislukking van de top te Athene van gisteren ons bezwaart — moet voor ons hierbij een prioriteit blijven. Het is in deze samenwerking dat kleine landen initiatieven kunnen nemen en moeten nemen om de dialoog over de nucleaire ontwapening te doen hernemen. Onze geloofwaardigheid als trouw lid van de Navo blijkt echter evenzeer noodzakelijk.

Wij hebben in ons amendement gesproken over diplomatiek offensief. Wat kan dit diplomatiek offensief dan wel zijn? In een merkwaardig artikel verschenen in de *Gids op maatschappelijk gebied* van november 1983, worden door Luc Delanghe en Ignaas Lindemans, als het ware anticiperend op de opschorting, volgende bedenkingen en suggesties geformuleerd: « Het kan best zijn dat de Sovjets einde november — als de eerste Pershings in Duitsland zullen geplaatst worden — van de INF-tafel zullen wegllopen... Maar ook in dit geval moet België de voortzetting van de onderhandelingen aan een andere tafel bepleiten en niet overgaan tot de beslissing tot plaatsen. »

Er zijn verschillende tafels waar men in andere voorwaarden opnieuw kan onderhandelen. Wij denken aan een tafel ergens in een bos rond Genève, waar men het « walk in the wood »-voorakkoord van vorig jaar kan hernemen. Wij denken aan de Start-tafel en aan de tafel die premier Trudeau van Canada tijdens het raketten debat in de Kamer aan Eerste minister Martens en minister Tindemans kwam voorstellen, met andere woorden, onderhandelingen met de vijf kernmachten en de uitvoering van het non-proliferatieverdrag van 1969. Onze beide ministers stemden met het voorstel van premier Trudeau in. Dat is een nieuw perspectief en morgen een nieuw feit: Canada en Europa hebben hierin gemeenschappelijke belangen. Ook Stockholm, begin januari, kan onrechtstreeks dienen omdat daar ruime vertrouwenswekkende maatregelen kunnen worden afgesproken.

De heer Wyninckx. — Zeer juist.

De heer T. Declercq. — Bij het nakijken van deze teksten verschenen in de *Gids op maatschappelijk gebied* is het opvallend hoeveel gelijkenis

er bestaat tussen de inzichten en de voorstellen van het ACW en de houding aangenomen door voorzitter Swaelen tijdens het Kamerdebat van 8 en 9 november jongstleden.

**De heer Wyninckx.** — Behalve voor de niet-ontploffing.

**De heer Vanderpoorten.** — Wie is er nu eigenlijk aan het woord?

**De heer T. Declercq.** — Dit geeft me trouwens de gelegenheid om te onderstrepen dat de congruentie tussen de ACW-standpunten en de CVP-houding veel groter is dan het verschil dat sommigen zo driftig proberen te ontdekken om toch maar een wig te drijven tussen de ACW en CVP en dit electorale redenen.

Mag ik nog eens het artikel uit de *Gids op maatschappelijk gebied* citeren: «De verklaring die Swaelen gaf in naam van zijn unanieme fractie en als voorzitter van de partij komt inderdaad in grote lijnen overeen met het volledige ACW-standpunt... het zit erin, ook al is het soms in de vorm van rethorische vragen en met kritische vragen. Zeer zeker is dat het geval voor de passage uit de rede van de CVP-partijvoorzitter, waarin hij beklemtoonde dat vrede ons meer is dan alleen maar afwezigheid van oorlog, dat vrede ook betekent het wegnemen van de oorzaken van de oorlog: overdreven wapenning, nationalisme en onverdraagzaamheid, schending van de mensenrechten.

Vrede betekent vooral het scheppen van de nodige voorwaarden, opdat alle volkeren harmonisch met elkaar zouden kunnen samenleven; een internationale rechtsorde, gesteund op rechtvaardigheid, ontwikkeling en ontspanning.»

Mijnheer de minister, wanneer wij vanuit de CVP op de regering en meer in het bijzonder op u een beroep doen voor het lanceren van een diplomatiek vredesoffensief in deze bange dagen, dan is het omdat u in het recent verleden een reeks initiatieven hebt ontwikkeld die duidelijk in deze richting gaan. U hebt het probleem van de omschakeling van de wapenindustrie aanhangig gemaakt bij de Internationale Arbeidsorganisatie. Dit is een uitsluitend Belgisch initiatief geweest. U hebt een speciale ambassadeur aangeduid voor besprekingen op de ontwapeningsconferentie te Genève. U hebt een vredesambassadeur benoemd. Nu, na de jongste gebeurtenissen, zijn nieuwe en meer concrete initiatieven geboden.

Ik besluit met een laatste citaat uit de rede van voorzitter Swaelen: «Laten wij deze weg, namelijk de weg van de niet-aflatende concrete initiatieven verder gaan en samen zoeken naar verdere stappen. Waarom zou ons land zich niet speciaal toeleggen op het vinden en voorstellen van zogenaamde vertrouwenswekkende maatregelen die de muur van angst en wantrouwen zullen doorbreken?»

**De heer Geldolf.** — Door artikelen in *Vox* vermoedelijk?

**De heer T. Declercq.** — Mijnheer Geldolf, ik ben uitermate benieuwd om te zien hoe u op het Belgisch initiatief tot hervatting van de vredesbesprekingen in Genève zult reageren.

**De heer Wyninckx.** — Daar hebben wij geen enkele moeilijkheid mee! Als dat initiatief natuurlijk gekoppeld blijft aan niet-ontploffing of aan niet verdere ontploffing. Onze keuze berust op twee pijlers, enerzijds niet-ontploffing of niet verdere ontploffing, en anderzijds onderhandelingen. Men kan die twee niet van elkaar isoleren. Vandaar onze nieuwe amendementen.

**De heer T. Declercq.** — Mijnheer Wyninckx, in de commissie heb ik gemerkt dat u verlegen en verveeld waart toen dit onderwerp ter sprake kwam.

**De heer Wyninckx.** — U hebt een vraag gesteld en ik heb geantwoord.

**De heer Geldolf.** — Uw meerderheid heeft ons voorstel gehalveerd.

**De heer Wyninckx.** — Wij zijn hier omdat de Belgen naar ons zouden luisteren, én de Belgische regering én de Belgische ministers.

**De heer T. Declercq.** — Mijnheer de minister, u hebt voortdurend grote inspanningen gedaan om het Parlement in te lichten over de evolutie van de ontwapeningsbesprekingen op de verschillende plaatsen waar deze gesprekken plaatsvonden, Madrid, Wenen en Genève.

Wij zijn ervan overtuigd dat deze vertrouwvolle samenwerking ook in de toekomst zal worden verder gezet en dat het Parlement zal worden

geïnformeerd over de initiatieven die zullen worden ontwikkeld en over de inhoud van de standpunten die daar door de regering zullen worden verdedigd.

Wij zeggen u dan ook onze onvoorwaardelijke steun toe voor alle initiatieven die ontwapening, vrede, rechtvaardigheid en ontwikkeling kunnen bevorderen. (*Applaus op de banken van de meerderheid.*)

BIENVENUE A UNE DELEGATION DE LA QUESTURE DU SENAT ITALIEN

VERWELKOMING VAN EEN AFVAARDIGING VAN DE QUAESTUUR VAN DE ITALIAANSE SENAAT

**M. le Président.** — Qu'il me soit permis de rendre hommage aux questeurs du Sénat italien qui nous font l'honneur de leur visite. (*Applaudissements unanimes.*)

REPRISE DE LA DISCUSSION

HERVATTING VAN DE BEHANDELING

**M. le Président.** — Nous reprenons la discussion en cours.

Wij hervatten de aan de gang zijnde behandeling.

La parole est à M. Close.

**M. Close.** — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, tout semble avoir été dit sur ce problème des euromissiles qui a soulevé d'interminables débats, suscité d'après controverses et mobilisé les foules dans quasi toutes les capitales d'Europe.

**M. Geldolf.** — C'est la démocratie!

**M. Close.** — Et pourtant, aujourd'hui comme hier, je doute fort que la moyenne de nos concitoyens arrive à se faire une opinion objective et à y voir clair dans l'imbroglio des euromissiles où tenants et opposants se jettent les arguments à la tête, se laissent parfois guider par une utopie, généreuse mais unilatérale, ou se perdent dans les méandres d'une information subjective qu'ils n'arrivent pas toujours à maîtriser ou qui est sciemment exploitée à des fins de pure propagande.

Dès lors, mon propos vise à tenter de clarifier le débat et à ne pas me satisfaire d'un vote de pure discipline, acquis mécaniquement, mais à convaincre cette Haute Assemblée, dans une optique non partisane, du bien-fondé des décisions gouvernementales.

Car soyons logiques. Pourquoi les partis de la majorité souhaiteraient-ils, plus que l'opposition, l'accumulation de vecteurs porteurs de charges nucléaires, pourquoi ses représentants se mueraient-ils en fauteurs de guerre, avides d'en découdre par missiles américains interposés, alors que les bergers pacifiques et pacifistes se retrouveraient exclusivement dans le clan socialo-écologiste renforcé de ci, de là, par un FDF attardé?

Je crois que la vérité est plus nuancée et qu'il convient de rejeter délibérément les interprétations affectives pour s'en tenir aux faits dans leur froide réalité et aux faits seulement.

Dès lors, mon plaidoyer — car il s'agit d'un plaidoyer pour le maintien de la paix — s'articulera autour de trois thèmes principaux: un bref rappel historique; un examen de l'équilibre — ou du déséquilibre — des forces aux différents niveaux nucléaires et, enfin, une analyse de ce que signifie la dissuasion et de son interprétation au niveau qui nous concerne, c'est-à-dire l'Europe et sa sécurité à venir.

Accessoirement, je relèverai quelques erreurs d'interprétation majeure, dont les chantages des thèses moscovites se sont complu à abreuver une opinion qui n'en demandait pas tant.

Mais avant d'aborder le problème de fond, je voudrais planter le décor.

En quelques mots, quelles sont les caractéristiques essentielles de la situation internationale actuelle?

— La reconnaissance ouverte ou implicite de l'expansionnisme soviétique: en 60 ans, 3 400 000 kilomètres carrés et 115 millions d'habitants;

— La crise, avouée ou non, des relations transatlantiques;

— Le bouleversement d'une équation stratégique familière qu'on appelle l'ombrelle nucléaire américaine et qui paraît désormais hors de saison;

— La crise économique mondiale dont l'impact sur les moyens de la défense est une évidence;

— Enfin, l'ébranlement du consensus social pour une stratégie qui lui échappe, mais dont on redoute les effets apocalyptiques si l'escalade nucléaire devenait réalité.

Ceci dit, je cite les sources dont je me réclame pour la suite de mon exposé, car il me paraît que sans être exagérément sensible à l'argument d'autorité, il est bon de s'en référer à des experts de renommée internationale plutôt que d'écouter d'une oreille complaisante les vociférations de certains personnages dont la renommée et l'expertise stratégique ne dépassent guère les limites de leur arrondissement électoral.

J'ai utilement consulté:

— Michel Tatu et son ouvrage récent *La Bataille des euromissiles*; l'ambassadeur de Rose qui fait autorité sur le sujet; des experts américains et même soviétiques et, entre autres ouvrages, le fameux *Qui menace la paix?*, largement diffusé par l'ambassade d'URSS.

D'entrée de jeu, il me paraît important de rappeler que c'est un Européen, et non des moindres, le chancelier Helmut Schmidt qui, le 28 octobre 1977, à Londres, a lancé le premier cri d'alarme et dénoncé le déséquilibre insupportable qui s'installerait en Europe, si aucune contre-mesure ne venait contrebalancer le déploiement prévisible des SS-20.

Faut-il à nouveau souligner que la décision américaine de se porter une fois encore à l'aide de l'Europe n'a pas été acquise sans de longs et difficiles débats au Congrès?

Dès lors, n'est-il pas paradoxal de constater qu'aujourd'hui certains essaient de la façon la plus machiavélique de faire croire à l'opinion que ce sont les Américains qui veulent nous imposer ces mêmes armes que nous leur avons demandé d'installer à notre bénéfice?

Mais dans ce domaine l'ingratitude et la mauvaise foi vont de pair. Tous les coups bas, tous les retournements de veste semblent permis même au risque de lasser l'inaltérable patience de nos alliés américains.

Dans cette brève évocation du passé, j'aimerais aussi rappeler qu'aucune manifestation pacifiste, aussi louables que soient les intentions des participants, et qu'aucune manifestation, de quelque ampleur que ce soit, n'a arrêté, ralenti ou modifié l'inexorable processus du déploiement des SS-20.

Ils étaient 210 en 1981, ils sont 360 en 1983. Est-il démonstration plus probante que ces quatre chiffres pour prouver l'inanité des démonstrations pacifistes, unilatérales...

M. Geldolf. — Unilatérales!

M. Close. — ... donc suicidaires, face à l'inébranlable résolution de la « stratocratie » soviétique?

J'en arrive à présent à mon deuxième volet: le rapport des forces à trois niveaux bien distincts: le premier, l'arsenal nucléaire stratégique, qui concerne presque exclusivement l'URSS et les Etats-Unis et, dans une moindre mesure, la France et le Royaume-Uni; le deuxième, les euromissiles ou armes nucléaires dites de portée intermédiaire; le troisième, les armes nucléaires tactiques ou du « champ de bataille » d'une portée variant en gros de 30 à 300 kilomètres.

Il est capital de savoir qu'il s'agit de trois catégories bien distinctes, représentant des degrés d'escalade totalement différents, quantitativement et qualitativement et qu'il n'existe pas d'équivalence ou de transfert possible entre l'un ou l'autre type d'armes de chacune de ces catégories.

Ceci posé, il est possible de réfuter les grossières erreurs d'interprétation de ceux qui prétendent que les Cruise et les Pershing-II sont totalement superflus puisque les sous-marins stratégiques américains suffiraient amplement, selon eux, à équilibrer la menace potentielle des SS-20. Dans ce domaine, il convient de ne pas mélanger les torchons et les serviettes.

Il n'y a rien de commun entre les Pershing-II et les missiles de croisière qui, de par leur précision et leur charge nucléaire réduite, sont des armes antiformes et ponctuelles, et les sous-marins stratégiques, à charge mégatonniques, armes de dernier ressort, anti-cités et d'une précision très relative.

En fait, et ceci est paradoxal, en défendant une thèse absurde, les avocats du sous-marin stratégique comme substitut au Pershing-II font un bond énorme dans l'escalade nucléaire puisque, si on ajoutait un crédit quelconque à leurs thèses, on devrait répondre à une attaque ponctuelle des SS-20, dirigée contre un objectif militaire par une riposte dévastatrice sur les cités soviétiques, entraînant des millions de victimes civiles.

M. Geldolf. — Il n'y aura plus personne pour répondre.

M. Close. — Vous confondez complètement, cher monsieur, la dissuasion et l'emploi des armes nucléaires mais peut-être que, dans le courant de mon exposé, ces idées vous paraîtront plus précises.

J'en arrive à présent à la comparaison des forces aux trois niveaux que je viens de préciser.

Je ne compte pas vous accabler de données statistiques, mais les quelques chiffres qui vont suivre, et qui sont extraits de la revue *Géopolitique* d'avril 1983, me paraissent particulièrement éloquentes.

Tout d'abord, au niveau stratégique comme fixé par les accords Salt.

Le nombre de vecteurs stratégiques est respectivement de 2727 pour l'URSS, de 1997 pour les Etats-Unis.

Le nombre d'objectifs pouvant être atteints est de 8468 pour l'URSS, de 2633 pour les USA.

La puissance globale en mégatonnes est de 6685 pour l'URSS, de 2633 pour les Etats-Unis.

L'équivalence essentielle existe donc entre les deux superpuissances au niveau stratégique.

En deuxième lieu, au niveau des armes nucléaires de théâtre en Europe.

Lanceurs: Pacte de Varsovie, 1935; Otan, 338. Objectifs pouvant être atteints: Pacte de Varsovie, 4935; Otan, 1308. Portée maximale en kilomètres: Pacte de Varsovie, 5000, Otan, 740.

En troisième lieu, au niveau des euromissiles.

Portée en kilomètres: 5000 pour les SS-20, 1750 pour les Pershing-II, 2500 pour les missiles de croisière.

Précisions respectives: 300 mètres, 30 mètres, 80 mètres.

Nombre de fusées déployées contre l'Europe — le reste étant sur le territoire asiatique —: 243, rien que pour l'Europe.

Objectifs pouvant être atteints: 729 pour les SS-20, 0 et 0 pour les Cruise et Pershing.

Ce tableau serait incomplet si on n'y ajoutait la comparaison des forces classiques. En divisions: 181 pour le pacte, 85 pour l'Otan. En nombre de chars: 41150 contre 16950. En avions de combat: 5400 contre 3475.

En bref, une désastreuse infériorité qui confère à l'Union soviétique un monopole de fait qui nous placerait à terme dans une situation intenable.

Car toute notre stratégie procède d'une double logique: celle de l'équilibre des forces et celle de la dissuasion.

C'est à cette double condition que nous pouvons espérer prévenir le déclenchement d'un conflit dont nous ne voulons pas et, du même coup, préserver la paix par des moyens qui me paraissent autrement efficaces que des manifestations unilatérales ou des espoirs utopiques.

J'ai démontré à suffisance le déséquilibre des forces. Mais que subsiste-t-il de la dissuasion qui est l'alpha et l'oméga de toute la stratégie de l'Alliance?

Elle suppose qu'on possède les moyens voulus — et la volonté de les mettre en œuvre — pour être en mesure d'infliger à l'adversaire des dommages d'une telle ampleur qu'il n'y ait plus de proportionnalité entre le risque encouru et le bénéfice escompté.

Je voudrais illustrer cette définition un peu aride par deux exemples concrets.

Si, en août 1945, le Japon avait possédé les moyens nucléaires lui permettant de détruire Los Angeles et San Francisco, croyez-vous un seul instant que Hiroshima et Nagasaki auraient jamais eu lieu?

Le déséquilibre des forces a entraîné la catastrophe nucléaire.

Dans un passé plus récent, la guerre des Malouines aurait-elle jamais eu lieu si les garnisons britanniques actuelles avaient été présentes dans les Falkland ?

Ici encore, l'insuffisance, ou plutôt l'absence de moyens, a provoqué une guerre absurde et des pertes en vies humaines qu'on aurait pu et dû éviter.

En conclusion, la faiblesse appelle la tentation de déclencher un conflit dont nous ne voulons pas.

Il en résulte que tous ceux qui se lancent tête baissée dans des plans irréalistes de dénucléarisation, de désarmement unilatéral, de moratoires ou de recours à la résistance passive compromettent la paix qu'ils prétendent préserver et précipitent le risque d'une guerre qu'ils souhaitent éviter à tout prix.

Je le réclame solennellement, citant Moïse, de l'Institut français des relations internationales : « La paix est une chose trop sérieuse pour être confiée aux seuls pacifistes ! »

Et ceci m'amène, dans la foulée, à une analyse critique et à la réfutation des principaux arguments avancés par les pacifistes inconditionnels ou les moscouitaires qui s'ignorent.

Je les passe succinctement en revue.

Premier argument, les SS-20 qui remplacent les SS-4 et les SS-5, ne changent rien à la menace pesant sur l'Europe.

Voici la réponse.

C'est faux. La menace des SS-20 est entièrement nouvelle de par leur mobilité qui les rend invulnérables, leur précision et le fait qu'il portent trois têtes nucléaires.

Ils rendent possible une neutralisation des dispositifs militaires de l'Otan en Europe.

La comparaison fallacieuse entre SS-4, SS-5 et SS-20 est du même ordre que celle qui concerne les Pershing-II et les sous-marins stratégiques.

Deuxième argument : les Américains ont, en Europe, des armes en nombre suffisant.

La réponse est non. Les armes américaines en Europe ont une portée très limitée et ne peuvent atteindre le territoire soviétique.

La pénétration des espaces aériens soviétiques est d'une difficulté croissante pour les bombardiers américains basés en Grande-Bretagne et en RFA, qui seuls peuvent atteindre l'Union soviétique.

Du fait, et on l'oublie souvent, des retraits unilatéraux effectués ou à effectuer par les USA, il y aura moins d'armes américaines en Europe après l'installation des 572 Pershing-II et missiles de croisière.

Troisième argument : les Pershing-II et missiles de croisière menacent l'URSS; les SS-20 ne menacent pas les Etats-Unis.

L'URSS ajoute à un arsenal dirigé vers les USA un arsenal dirigé vers l'Europe; Les USA ne font qu'assurer la défense de l'Europe, leur alliée, en y installant des fusées comparables à celles qui la menacent.

Quatrième argument : les Pershing-II et les missiles de croisière sont les armes d'une première frappe pouvant neutraliser le dispositif stratégique soviétique, notamment le Pershing-II avec six minutes de vol.

Cet argument me paraît totalement absurde, car les neuf dixièmes des vecteurs intercontinentaux soviétiques sont hors de portée des Pershing-II; les missiles de croisière portent plus loin, mais sont trop lents pour une première frappe; on projette de déployer 572 fusées américaines : il y a presque 1400 silos de fusées soviétiques intercontinentales; le SS-20 mettrait de l'ordre de 10 minutes pour atteindre l'Europe de l'Ouest.

Cinquième argument : les euromissiles seront des cibles qui peuvent attirer le feu nucléaire.

De toute façon, les armes installées par l'Otan en Europe sont déjà des cibles, immobiles et parfaitement localisées. Or les euromissiles augmentent les risques pour l'URSS, découragent l'agression; ils sont mobiles, donc peu vulnérables.

Sixième argument : avec les euromissiles, les Etats-Unis se préparent à une guerre limitée à l'Europe.

Non, au contraire. Les fusées américaines installées en Europe accroissent le couplage, puisqu'elles engagent un peu plus les Américains dans la défense de notre sol.

Les Soviétiques l'ont confirmé en déclarant que l'utilisation de ces fusées entraînerait une riposte sur le sol américain lui-même, comme il

ressort des interviews accordées par le ministre Ustinov et le maréchal Ogarkov au *New York Times*, il a quelques mois.

Septième argument, très controversé : il faut tenir compte des forces françaises et britanniques dans les négociations sur les euromissiles.

Il est injustifié de comparer des systèmes centraux qui assurent seuls la dissuasion de la France et de la Grande-Bretagne avec de simples éléments d'une panoplie nucléaire extraordinairement diversifiée.

Les systèmes centraux français et britanniques comprennent 162 missiles dont 144 installés sur des sous-marins, ceux-ci ne sont pas comparables techniquement aux SS-20, mais aux 950 missiles sous-marins de l'URSS.

La France et la Grande-Bretagne ne défendent qu'elles-mêmes avec ces systèmes; elles ne défendent pas les autres pays de l'Europe de l'Ouest.

Je ne puis traiter du problème des euromissiles sans l'associer étroitement aux manifestations pacifistes que nous avons connues récemment dans la plupart des pays européens et qui, à peu près toutes, visaient à s'opposer au déploiement.

Trois citations me paraissent de circonstance. Voici la première : « Les circonstances du moment m'ont forcé de parler, depuis plus d'une décennie, de paix et presque exclusivement de paix. En fait, ce n'est qu'en soulignant de façon permanente le désir de l'Allemagne pour la paix et les intentions pacifiques de l'Allemagne que j'ai été en mesure, pas à pas, de garantir la liberté du peuple allemand et d'assurer à l'Allemagne les armements qui de tout temps, ont toujours été le préalable essentiel pour toute action ultérieure. »

Vous aurez sans nul doute reconnu le style d'Adolf Hitler s'adressant à la presse allemande à Munich, le 10 novembre 1938.

M. Geldolf. — C'est une comparaison scandaleuse.

M. Close. — Ah, vraiment? Vous êtes expert en la matière, monsieur Geldolf.

Cette citation, vieille de près d'un demi-siècle, n'a rien perdu de son actualité. Car le thème de la paix est, et c'est une réponse directe à vos propos, intrinsèquement lié au dogme soviétique. Qu'on en juge plutôt : « La paix du monde dépend de la préparation et des capacités militaires des forces armées soviétiques »; ministre de la Défense Ustinov, 1979.

Deuxième citation : « A notre époque, le combat pour la paix et pour gagner le temps nécessaire suppose, avant tout, le renforcement permanent de la puissance militaire de l'Union soviétique et du camp socialiste tout entier »; maréchal V.D. Sokolovsky, chef de l'état-major général soviétique, 1952-1961.

Mais la campagne pour la paix suit une ligne sinusoïdale dont l'amplitude majeure se situe paradoxalement au moment où l'Union soviétique réalise de nouveaux gains expansionnistes.

Exploitant sans vergogne le désir profond et véritable de paix chez les occidentaux, elle a réussi ce tour de force de convaincre une partie de l'opinion qu'un désarmement unilatéral est la panacée pour éviter la guerre!

Il me paraît inutile d'épiloguer sur les mouvements de masse, la campagne contre la bombe à neutrons, l'offensive à outrance contre le déploiement des euromissiles ou l'attitude ambiguë de l'Internationale socialiste; les positions de celle-ci reflètent de plus en plus les thèmes de la propagande soviétique dont elle est devenue l'instrument, conscient ou inconscient.

M. Geldolf. — C'est digne d'un ami du dictateur Pinochet.

M. Close. — Suicidaires, parce qu'unilatéraux, et sans aucun équivalent à Kiev, Moscou, Leningrad ou Odessa, ces mouvements ne servent qu'un seul et unique objectif : la division de l'Occident et l'élargissement du fossé entre l'Europe et les Etats-Unis.

M. Geldolf. — Nous n'acceptons pas de leçons de vous après vos déclarations à Santiago du Chili.

M. Close. — Cette étonnante situation a été lumineusement décrite par Jean-François Revel : « La congénitale inégalité des chances entre la démocratie et le totalitarisme éclate dans ce domaine comme en tant d'autres. »

**M. Vercaigne.** — Pourquoi êtes-vous allé voir Pinochet qui vous a reçu en grande pompe ?

**M. Close.** — Ceci n'a rien à voir dans ce débat et je m'en expliquerai vendredi prochain.

**M. Geldolf.** — Voici l'article paru avec photo, dans *El Mercurio* du 3 novembre dernier, au sujet de votre visite au dictateur Pinochet.

**M. Close.** — Je reconnais, monsieur Geldolf, l'exquise courtoisie de vos interventions, admirée par tous nos collègues.

**M. Geldolf.** — La courtoisie n'a rien à faire ici !

**M. Close.** — « Les propagandistes communistes ont le champ presque libre dans les pays démocratiques pour donner carrière à leurs talents et pousser en avant leur cause. »

« A la ruse antédiluvienne qui consiste à présenter ses propres attaques comme de la pure défense, le communisme ajoute la supériorité d'être le seul à pouvoir orchestrer cette musique chez les autres, sans avoir à tolérer qu'on vienne la jouer chez lui. »

On ne saurait mieux dire.

Mais devant cette inquiétante situation, instruits du matraquage continu infligé à l'opinion publique, conscients de l'ampleur de la désinformation et convaincus de l'immensité de l'enjeu, que font les gouvernements, que fait l'Alliance atlantique pour reprendre l'initiative, pour expliquer le bien-fondé de ses positions, pour démontrer le caractère fallacieux ou contradictoire des thèses de l'adversaire ?

En un mot comme en cent, que faisons-nous pour gagner cette bataille des idées qui se déroule sous nos yeux et qui atteint son paroxysme cette année ?

Ne prolongeons pas un débat inutile où s'affiche au grand jour l'incapacité chronique de nous adapter à l'offensive psychologique que nous subissons depuis des années.

Au même titre qu'on ne lisait pas *Mein Kampf* à la fin des années 30, en 1983, on ne lit pas Lénine où, pourtant, tout est dit.

Il est cependant grand temps d'entreprendre quelque chose de concret pour apporter une solution aux grands problèmes que je viens d'évoquer.

Le temps presse car l'Alliance est à la croisée des chemins. Mais peut-être ne possédons-nous pas l'indispensable catalyseur de tout esprit d'entreprise: la volonté.

Avant de conclure, je voudrais exprimer le sentiment de mon groupe...

**M. Wyninckx.** — Ah, c'est au nom du groupe que vous vous exprimez !

**M. Close.** — ... sur la proposition de résolution déposée par la majorité. Elle prouve sans aucune ambiguïté que nous ne comptons nullement laisser à l'opposition le monopole des mesures susceptibles de préserver la paix. Elle nécessite par contre d'indispensables précisions, à savoir: la réaffirmation explicite de notre soutien total à la double décision entérinée par le gouvernement; une clarification quant à l'expression SS-20 qui suppose l'inclusion des missiles d'un autre type en cours de déploiement en DDR et en Tchécoslovaquie et qui menacent également l'Europe; ...

**M. Wyninckx.** — C'est notre amendement.

**M. Close.** — ... enfin, la nécessaire corrélation entre tout démantèlement et un contrôle objectif vérifiable de sa réalité.

Lorsque, mes chers collègues, vous serez appelés à vous prononcer en âme et conscience sur la recevabilité des propositions de loi ou de résolution qui vous sont soumises, je vous demande de garder à l'esprit cette réflexion de Revel: « Sur le bateau démocratique, l'obsession des intrigues pour le commandement de l'un et pour les préséances des autres relègue au rang de question mineure le risque suprême du naufrage de tous. »

Prenons garde que cette vision prophétique ne devienne réalité car comme l'a si bien dit Marie-France Garaud: « Il n'y a pas de troisième voie entre la vie et la mort. »

De deux choses l'une — et ce sera ma conclusion —, ou bien nous, les partisans du déploiement, nous sommes dans l'erreur et, dans ce cas, nous aurons peut-être souscrit une assurance-vie inutile; mais rien

d'irréversible ne se sera produit. Ou bien, nos opposants, les tenants du pacifisme à tout prix se trompent lourdement et, dans ce cas, ils auront préparé l'apocalypse nucléaire en nous conduisant tout droit à la paix des goulags ou à celle des cimetières.

Je vous remercie pour votre courtoise attention. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. Wyninckx.** — Le problème, c'est que vous ne toucherez jamais la prime de l'assurance que vous avez souscrite.

Ou quand vous la toucherez, il sera trop tard.

**De heer Vanderpoorten.** — De heer Wyninckx is opgewonden !

**De Voorzitter.** — Het woord is aan mevrouw Nelly Maes.

**Mevrouw N. Maes.** — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de minister, geachte collega's, dit Parlement heeft geen filmvoorstelling van *The Day After* nodig om zich te realiseren dat een kernoorlog de verschrikkelijkste vorm van zelfvernietiging is. Alles wat wij willen verdedigen, onze waarden, onze vrijheid, ons verleden, onze toekomst, zou door deze ultieme waanzin verdwijnen.

De opstelling van de kernwapens die er al staan en nog zullen komen om nog eens een nieuw evenwicht te bereiken, doet mij alleen maar huiveren. Het fysieke bestaan van ons eigen volk, dat op deze kleine maar strategische plaats op de aardbol woont, kan er door worden beëindigd. Niemand in deze Senaat wenst de collectieve zelfmoord. Steeds talrijker worden de burgers in het Westen — ik ben ervan overtuigd, ook al komt het niet zo massaal tot uiting, eveneens in het Oosten —, die zich afvragen of dreigen met zelfmoord een efficiënte vorm van zelfverdediging is. Daar ligt het dilemma. Velen twifelen aan de efficiëntie van het wederzijdse afschrikkingssysteem dat wij hebben opgebouwd. Dat is de oorzaak van de snelle ontwikkeling van de vredesbeweging.

Het debat in ons land gaat niet zozeer tussen haviken en duiven. Wij zijn allen samen de vertegenwoordigers van een klein land dat de groten steeds machtiger ziet worden en dat ondanks de onheilspellende spanningen in de wereld wil overleven. De discussie die zulke diepe kloven graaft in ons eigen land en de publieke opinie in de Westerse wereld verdeelt, gaat over de vraag of onze overlevingsstrategie de juiste is.

Geconfronteerd met de verarming van ons eigen volk en de verpaupering van grote delen van de derde wereld, die onze vrede met 125 oorlogen hebben betaald, vragen wij ons af of vrede niet meer kan en moet zijn dan afwezigheid van oorlog tussen de grootmachten en of Europa niets meer te bieden heeft dan bruggehoofd te zijn tussen de grootmachten van Oost en West.

Wij zijn de vertegenwoordigers van een volk dat zijn geschiedenis niet vergeet. De blijvende tegenstelling tussen Frankrijk en Duitsland na de oorlog van 1870 leidde tot een bewapeningswedloop die op zijn beurt mede de oorzaak werd van de eerste wereldoorlog. Iedereen die zich nog zijn geschiedenisboekje van het middelbaar onderwijs herinnert, zal weten dat de vrede van Versailles na de eerste wereldoorlog op haar beurt de kiem inhield van de tweede wereldoorlog.

Deze eindigde met het verdrag van Jalta en de verdeling van Europa tussen Oost en West. Weer een vrede met een nieuwe bedreiging.

Het bestaan van het atoomwapen heeft aan deze dreiging een dimensie gegeven die de mogelijkheid van oorlog als middel tot conflictoplossing onbruikbaar maakt.

Toch is het niet gebleven bij het symbolisch bezit van het kernwapen door enkele landen. Een bewapeningswedloop is aan de gang gekomen. Terwijl men niet ophield ontwapeningsconferenties te houden, werden, altijd onder voorwendsel van het zoeken naar evenwicht, nieuwe wapens ontwikkeld, steeds machtiger, elke keer meer trefzeker, moeilijker te ontdekken, moeilijker te onderscheppen voor radarcontrole, voldoende in aantal om de wereld op het ogenblik achttien keer — of is het meer ? — te vernietigen.

Intussen kunnen wij ons niet van de indruk ontdoen dat deze wapens ook bruikbaar werden, onder meer bruikbaar om ze in te zetten op een beperkt nucleair slagveld, Europa bijvoorbeeld. Daardoor werd de atoomdrempel verlaagd en verhoogt het risico dat wij betrokken raken in een zogenaamd beperkt kernconflict, waarvan wij overigens niet geloven dat het beperkt zou blijven.

Hoeft men een defensiespecialist te zijn zoals de heer Close, die tot mijn spijt op het ogenblik niet aanwezig is, om het risico te onderkennen

dat wij lopen in deze situatie? De Volksunie heeft zich sinds 1979 onafgebroken tegenstander verklaard van de plaatsing van middellange-afstandsraketten op ons grondgebied. Het niet-plaatsen van deze raketten is voor ons een beperkte, eenzijdige stap in een tweezijdige ontwapening die door onderhandelen moet worden verkregen. Deze stap is nauwelijks een risico aangezien de afschrikking blijft bestaan. Er moet echter alles worden op gezet om de helse kringloop te doorbreken en de droom van een atoomvrij Europa, zowel in Oost als in West, dichterbij te brengen.

Ook wij zien de Russische SS-20 als een reële bedreiging maar wij hebben steeds gemeend dat het Navo-dubbelbesluit geen efficiënt middel is om tot de verwijdering van de SS-20 te komen. Wij zijn geen naïeve neutralisten en wij blijven overtuigd dat het Navo-bondgenootschap moet blijven bestaan zolang het Warschaupact bestaat. Wij willen bondgenoten zijn maar wij vrezen dat wat rector de Somer zei bij de opening van een academische jaar wel eens de waarheid zou kunnen zijn:

«Het ziet er naar uit dat Europa steeds minder de rol van bondgenoot gaat vervullen en steeds meer die van een vooruitgeschoven Amerikaanse basis.»

In de traditie van de Vlaamse Beweging is de vredesbeweging een constante sinds de Fronters, die voor Vlaanderen zelfbestuur wilden verwerven en die wilden voorkomen dat Vlaanderen nog ooit werd meegesleept in een oorlog.

Wij willen een actieve bijdrage leveren opdat alle mensen en volkeren, in Europa en elders, in vrede zouden kunnen leven. Het kan toch niet zijn dat Europa hiertoe geen enkele bijdrage zou kunnen leveren? Of is een bondgenootschap met een nucleaire supermogenheid dan toch slechts in termen van hegemonie leefbaar, zoals de NRC zich afvroeg? Wij weigeren dit te geloven want dit is voor Europa niet te verdragen.

Nu de plaatsing van euroraketten begonnen is, zal ook de Belgische regering de tactiek van het dubbelbesluit als mislukt moeten beschouwen, — dubbelbesluit dat beoogde door het dreigen met plaatsing tot resultaten inzake wapenvermindering te komen —, hoewel wij de hoop delen dat de onderhandelingen zullen worden verder gezet.

Wij staan, hoe dan ook, voor een nieuwe situatie. Het weggaan van de USSR van de onderhandelingstafel was een eerste gevolg van het besluit tot installeren van de Pershings die de USSR kunnen bereiken in tien minuten. Het is mij opgevallen dat de heer Close dit argument wel heeft vermeld, maar er verder is over heengestapt.

Het wordt door de Sovjetunie als een uitsluitend offensief wapen beschouwd. Moskou dreigt nu met de plaatsing van SS-20-raketten in Oost-Duitsland en Tsjechoslovakije. Neemt daardoor het gevaar niet toe voor een preventieve aanval omdat de waarschuwingstijd zo kort is dat normaal overleg niet meer mogelijk is? Zal in dit klimaat het gesprek over de beperking nog kunnen?

De regering is tamelijk optimistisch. Zij wijst op de voortzetting van de Start-onderhandelingen en op de mogelijkheid dat Engeland en Frankrijk daarbij zouden kunnen worden betrokken, zodat uiteindelijk toch weer over de raketten in Europa zal kunnen worden gepraat.

Volgens de jongste berichten staat de Sovjetunie hier afwijzend tegenover zoals zij ook afwijzend staat tegenover de integratie van INF in de Start-onderhandelingen.

Significatief is misschien wat professor Zagladin gisteren via een interview in *De Standaard* liet weten. «Het is alleen in de wiskunde dat men door vermenigvuldiging van twee negatieven tot een positieve uitslag komt. In de politiek zou dat een negatief in het kwadraat worden.»

**De heer De Bondt.** — Dat is ook positief.

**Mevrouw Nelly Maes.** — U bent een wiskundige, mijnheer De Bondt, en u rekent hier als wiskundige.

Of zijn we onherroepelijk de weg op van de *Mutual Assured Destruction*-strategie naar de *First Strike Capability*, die onvermijdelijk moeten leiden naar een groter wantrouwen, meer kernwapens en meer angst?

Op 21 november 1983 wijst George Bush erop in de *New-York Times*, dat president Reagan opdracht gaf tot een *feasibility-study* voor de ontwikkeling van een strategisch nucleair defensie-systeem dat alle vijandige strategische kernraketten in de ruimte kan vernietigen. Houdt dit geen risico's in voor snelle tegenacties als de USSR over zo'n systeem niet of nog niet beschikt? Werd daarover in de *Consulting Group* gesproken?

Ook de Reagan-administratie schijnt erg zeker te zijn van de terugkeer van de USSR naar de onderhandelingen. Kenneth Dam sprak erover de Russen te dwingen tot terugkeer naar de onderhandelingstafel: ten eerste, door het versterken van de gemeenschappelijke defensie, de politieke en economische cohesie tussen USA en de bondgenoten; ten tweede, door het verminderen van de kansen en de *incentives* voor avonturisme en intimidatie.

Maar werden deze voorwaarden in de praktijk vervuld? Hebben de jonste gebeurtenissen niet juist het tegenovergestelde effect gehad?

De Europese partners hebben in december 1979 aangedrongen op onderhandelingen vóór de plaatsing. De *Special Group*, het moet hier worden gezegd, wou plaatsing vóór bespreking. Waarom heeft het dan zo lang geduurd, namelijk tot 30 november 1981, eer die onderhandelingen werden aangevat? Het is mij opgevallen dat, eenmaal dat de beslissing tot plaatsing is genomen in drie van onze Westeuropese Parlementen, de plaatsing ook onmiddellijk gebeurde, soms een paar uur daarna. Heeft men er werkelijk alles op gezet om de onderhandelingen te doen slagen?

Was de nuloptie een realistisch uitgangspunt? Hoe moeten wij de afwijzing door de USA en later de Sovjetunie van het zogenaamde Boswandelingsakkoord interpreteren, in juli 1982, waarna de Amerikaanse onderhandelaar Nitze werd gedesavouéerd en zijn chef Rostov ontslagen en vervangen door Adelman? Zat in de beperking tot 75 lanceerinstallaties aan beide kanten, zonder Pershings, geen stof tot verder gesprek? In elk geval verwekte het verloop van de onderhandelingen weinig hoop en weinig enthousiasme zelfs niet bij de voorstanders van het Navo-dubbelbesluit.

Ook de cohesie van de Westeuropese landen onderling heeft ernstige averij opgelopen. Vooral het opnieuw aangewakkerd wantrouwen tussen Frankrijk en Duitsland maakt ons bezorgd? Frankrijk meent een nieuw soort Duits nationalisme te ontwaren en Duitsland voelt zich wellicht het slachtoffer van de Oost-Westonderhandelingen, van het Amerikaans unilateralisme en van het Franse nationalisme. Frankrijk verdedigde de Pershings en zijn eigen *force de frappe*. Het «Westduits wantrouwen na plaatsing verdient aandacht en solidariteit», bloklettert de *Nieuwe Rotterdamse Courant* op 21 november.

De mogelijkheden voor een Europees optreden lijken ons nogmaals verkleind.

De mislukking van de Top in Athene waarover u, mijnheer de minister, deze morgen hebt gesproken, doet trouwens de vraag rijzen of Europa überhaupt nog bestaat.

Ook de recente gebeurtenissen op wereldschaal vergroten onze bezorgdheid. Ik noem er een paar:

— Het aandringen van president Reagan bij Japan op verhoogde defensie-uitgaven, zijn reis naar Korea verwekken bij de Sovjetunie het verwijt dat de USA aanstuurt op een as Washington-Tokyo-Seoel;

— De wijze waarop de USA zich steeds verder engageert in de gewapende strijd in Libanon, roept de vraag op of Libanon uitgebouwd wordt tot Amerikaans bruggehoofd;

— De invasie van Grenada en de dreiging tegenover Nicaragua schijnen ook weinig bijval te genieten.

Hebben deze gebeurtenissen bijgedragen tot een klimaat van ontspanning tussen de grootmachten? Ik meen van niet, Hebben die gebeurtenissen bijgedragen tot een grotere cohesie binnen de Navo?

Wij vergeten Polen niet, noch Afghanistan, en wij voelen allerm minst behoefte om het sovjetsysteem te verdedigen. Maar wij vrezen dat de Sovjetunie zich meer en meer ingesloten en bedreigd zou kunnen voelen en dat betekent dat de vrede sterker bedreigd wordt en dat de koude oorlog weer opsteekt.

De Amerikaans-Europese verhouding heeft iets dubbelzinnigs: Europa heeft behoefte aan een hechtere koppeling van de Amerikaanse nucleaire bescherming en van de verdediging van Europa — dat heeft de heer Close hier nogmaals onderstreept — en anderzijds vreest Europa meegesleept te worden in een oorlog tegen de Sovjetunie voor een zaak die Europa niet al te fel interesseert.

Toch is deze goede relatie voor Europa van levensbelang. Maar kan Europa over meer spreken dan over melk? En dan nog!

Mijnheer de minister, deze vragen zullen u waarschijnlijk niet verrassen. Wij verwachten er dan ook een antwoord op. We vrezen echter dat de fundamentele vraag onbeantwoord zal blijven: hoe kunnen we ons ontdoen van een nucleair arsenaal vóór de holocaust zich voordoet hier in Europa?

We willen besluiten met de woorden van gewezen kanselier Schmidt, die hier vandaag al meermaals is geciteerd: Binnenkort is geen strategie meer aanvaardbaar die de indruk wekt alles te vernietigen wat wij wensen te verdedigen. (*Applaus op de banken van de Volksunie, op de socialistische banken en op de banken van Agalev-Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Lagasse.

M. Lagasse. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, dès l'abord, je vous avouerai que j'ai longtemps hésité de m'inscrire dans ce débat. Le sujet n'est-il pas particulièrement délicat et complexe? N'a-t-on pas entendu, ces dernières semaines, autant de discours qu'on voulait et même davantage? On peut, de plus, se demander: à quoi bon? Les jeux ne sont-ils pas faits dans cette assemblée? Les partis de la majorité n'ont-ils pas arrêté leur position? Parallèlement, n'a-t-on pas souvent l'impression que les idées sont, du côté de l'opposition aussi, définitivement figées? Ne risque-t-on pas de voir s'appliquer, de part et d'autre, une discipline rigoureuse?

M. Edg. Peetermans. — On n'en pas besoin!

M. Lagasse. — Et j'ajouterais en toute modestie: en prenant la parole, ne vais-je pas, à mon tour, puisque je suis dans l'opposition, être tenté de me prononcer a priori contre les positions du gouvernement? Le danger existe, c'est évident et ce serait regrettable.

Monsieur le ministre des Relations extérieures, si j'en crois le rapport de la commission, vous avez déclaré, à un certain moment: «La seule alternative à la politique du gouvernement, c'est le désarmement unilatéral.» Eh bien, non! monsieur le ministre, je ne crois pas que les choses soient aussi simples et je voudrais essayer de me dégager d'un tel manichéisme.

C'est pourquoi, tout bien réfléchi, j'ai considéré que ne pas intervenir dans le débat serait la solution de facilité. Je n'ai jamais été favorable à de telles solutions.

Puisqu'il s'agit d'un problème d'une complexité que personne ne peut nier, d'un problème auquel sont attachés des enjeux considérables que je n'ai pas besoin de rappeler, d'un problème qui ne peut, à mon avis, être abordé avec des a priori, des idées toutes faites, des idées stéréotypées de partis politiques, je voudrais, le plus modestement possible, livrer à votre assemblée quelques questions et réflexions, avec l'espoir, malgré tout, qu'elles susciteront peut-être, chez d'aucuns, des actions nouvelles, avec l'espoir peut-être même d'arriver à faire surgir des hésitations ou une remise en question chez ceux qui semblent actuellement confortablement assis sur des convictions irréversibles.

Monsieur le ministre, mes interrogations seront au nombre de cinq et, comme vous vous en rendez très rapidement compte, les cinq parties de mon discours se situent à des plans très différents.

Première question, que j'ai entendu poser ces dernières semaines dans diverses circonstances: pourquoi donc le gouvernement a-t-il essayé d'agir en catimini? Pourquoi le gouvernement a-t-il essayé d'écarter le Parlement? Pourquoi, aujourd'hui encore, essaie-t-il d'agir en ce domaine aussi comme s'il bénéficiait de pouvoirs spéciaux?

Cette question, en vérité, présente un double aspect: juridique et politique.

Je ne m'attarderai pas longuement à l'aspect juridique, je devrais même dire à la «querelle juridique», qui est née à partir de la loi d'avril 1962. Cependant, c'est un devoir pour moi de dire très haut que lorsque, à la Chambre, le Premier ministre a cru suffisant de mettre en avant cet axiome selon lequel lorsqu'une loi est claire, on ne la discute pas, on ne recourt pas aux travaux parlementaires, on la prend telle quelle, ... il ne nous a pas du tout convaincus! Je crois même qu'il n'a convaincu aucun juriste.

Il est trop facile d'affirmer que la loi de 1962 serait limpide parce qu'elle ne dit rien des armes nucléaires et que, dès lors, en cette matière d'armes nucléaires, le gouvernement a le pouvoir de décider. Non, c'est trop simple: c'est simpliste.

Peu après les débats à la Chambre, vous aurez sans doute lu, monsieur le ministre des Relations extérieures, cet article qui a été publié dans un quotidien sous la plume de Mme Rasson-Roland, membre de la faculté de droit de Louvain-la-Neuve. Je veux croire qu'il aura fait réfléchir tous ceux qui avaient entendu le Premier ministre développer la thèse que je viens de rappeler.

Il faut toujours, lorsqu'il s'agit de comprendre la portée d'une loi, se référer au contexte dans lequel la proposition, ou le projet, a été déposé et le contexte dans lequel le texte a été voté.

D'un point de vue juridique, il est évident que lorsqu'un législateur prend la peine d'intervenir pour permettre à l'exécutif d'autoriser le passage et le séjour en territoire belge de troupes de pays liés à la Belgique par le traité de l'Atlantique Nord — car tel est le titre de la loi d'avril 1962 — par le fait même, il refuse implicitement de lui reconnaître le pouvoir de faire plus et notamment de décider seul de l'implantation et l'utilisation de bases nucléaires par ces forces étrangères.

Cela paraît encore plus évident si l'on sait que, à la suite du dépôt par un sénateur, à l'époque, d'un amendement tendant à préciser cette exclusion, tout le monde a été expressément d'accord pour estimer que cet amendement n'était pas nécessaire, la chose allant de soi. Le gouvernement déclara d'ailleurs à plusieurs reprises qu'il était bien d'accord avec la thèse défendue par le sénateur en question. Et l'on a même fait valoir qu'il fallait éviter que le texte ne dût retourner devant la Chambre, puisque le problème ne se posait pas.

Telle est la réaction d'un juriste. Mais, je l'ai dit, il faut aller plus loin. La question est plus importante encore sur le plan politique: quelle confiance, monsieur le ministre, voulez-vous qu'à l'avenir — et ma question est posée, bien entendu, à l'ensemble du gouvernement —, on attache encore demain à un engagement politique, pris solennellement, si aujourd'hui un gouvernement foule au pied la promesse qui a été faite dans cette enceinte, à cette tribune même, par les trois partis traditionnels de l'époque —, l'équivalent de nos six partis traditionnels d'aujourd'hui?

Vous me permettez de vous rappeler la déclaration qui fut faite, à l'endroit même où je me trouve, par le président du PSC-CVP. Je vais la relire entièrement, monsieur le ministre, parce que j'ai constaté qu'à la Chambre elle n'a été citée qu'incomplètement.

M. Van Hemelrijck, après avoir suivi tous les débats et les échanges entre, notamment, M. Rolin, M. Paul-Henri Spaak et une série d'autres intervenants, concluait:

*M. Basecq, premier vice-premier président,  
prend la présidence de l'assemblée*

«Nous avons écouté avec attention les déclarations du ministre des Affaires étrangères relatives aux intentions du gouvernement. Il a dit et répété très clairement que des bases nucléaires, des rampes de lancement, des dépôts d'armes nucléaires à longue distance ne pourraient être établis sur le territoire national sans qu'au préalable le Parlement ait été amené à donner son assentiment. C'est comme cela, poursuit M. Van Hemelrijck, qu'il faut concevoir les choses et c'est ainsi que mon groupe, lui aussi, les conçoit. Cette déclaration, cette manifestation d'intention du gouvernement, ainsi appuyées par la totalité de l'assemblée, doivent être de nature à tranquilliser nos collègues socialistes, et plus spécialement le président de ce groupe, M. Rolin, qui avait déposé l'amendement.»

Et une déclaration dans le même sens fut faite par le porte-parole libéral et par le porte-parole socialistes.

Or, qu'avait dit le ministre des Affaires étrangères? J'extrais une phrase de son long discours qui en résume l'essentiel: «Si, un jour, le gouvernement avait l'étrange idée de laisser installer sur le territoire belge des rampes de lancement promises à des forces étrangères, nous ne le ferions pas sans l'accord du Parlement. Nous ne pourrions d'ailleurs pas le faire...»

Voilà l'essentiel de la déclaration faite par le ministre des Affaires étrangères de l'époque. Les porte-parole des trois partis en ont pris acte et ont déclaré que, dès lors, il n'était plus nécessaire de retenir l'amendement Rolin.

Vous remarquerez, mesdames, messieurs, que j'ai souligné les mots «au préalable», «Parlement» et enfin «assentiment»: le Parlement, c'est-à-dire les deux Chambres, doit, préalablement à toute autorisation à accorder à des forces étrangères, avoir donné son accord.

A mon avis, cela signifie deux possibilités.

Ou bien, une loi nouvelle vient compléter celle de 1962 et vient élargir, en termes généraux, le pouvoir très limité conféré il y a vingt ans. Ou bien — et ce serait le minimum — une autorisation ponctuelle est donnée par l'une et l'autre Chambres pour l'installation de telles bases nucléaires à tel endroit, dans telles conditions.

Nous sommes loin du compte!

En tout cas, monsieur le ministre, ce n'est pas une motion passe-partout, un ordre du jour pur et simple — comme on en a vu voter à la

Chambre des représentants il y a quelques semaines, avec toute l'ambiguïté qui tourne autour de tels ordres du jour — qui pourrait donner satisfaction, donner le feu vert indispensable.

Ainsi que le rappelait Mme Spaak à la Chambre il y a quelques jours, reprenant textuellement le discours du président du Parlement européen à Boston: «Il n'y aura pas de défense crédible qui ne s'appuie sur le consentement de l'opinion publique.»

Je crois que nous en sommes tous convaincus. Mais alors, monsieur le ministre, soyez assuré d'une chose: la façon dont le gouvernement se comporte à l'égard du Parlement est le meilleur moyen de ne pas obtenir l'appui de notre opinion publique. C'est cela qui m'inquiète en premier lieu.

J'ajoute immédiatement, car il importe de le souligner, la motion issue des travaux de la commission du Sénat se démarque de celle présentée il y a quatre semaines à la Chambre des représentants. Elle ne se limite pas à une vague motion de confiance et, il faut en convenir, le projet que nous avons trouvé sur nos bancs contient plus d'un élément qui mérite de retenir l'attention et auquel personnellement je suis prêt à souscrire. Il conviendrait cependant de compléter ce projet sur deux points qui ont leur importance: j'y reviendrai dans ma conclusion.

J'aborde maintenant une deuxième question, qui se situe sur un plan très différent: pourquoi le gouvernement induit-il en erreur l'opinion en ce qui concerne l'emplacement retenu pour l'installation de la base nucléaire?

En la circonstance, je n'hésite pas à dire que certains ministres m'ont sidéré. Nous prennent-ils vraiment pour des naïfs? Ils ont battu tous les records de dissimulation lorsqu'on les a interrogés sur le choix de Florennes. Leurs dénégations répétées, alors que la décision d'expropriation est prise et même mise en exécution, sont dérisoires. Elles constituent un affront au régime parlementaire. Lorsqu'un ministre des Finances se trouve à la veille d'une dévaluation, on lui permet, il est vrai, tous les mensonges. Mais il ne s'agit pas de cela; la question est autrement importante et elle doit être tranchée dans la clarté. Un pareil mensonge n'est pas tolérable lorsqu'il concerne l'installation de rampes de lancement de missiles nucléaires. Si la décision est prise, vous devez avoir le courage de le dire aux habitants de Florennes et à ceux qui vous interrogent.

Par ailleurs, j'ajoute qu'une décision de l'espèce — à savoir le choix de l'emplacement — prise par le seul gouvernement central, me paraît en contradiction directe avec le pouvoir régional wallon. Même si le pouvoir exécutif avait le droit de décider seul du principe des bases nucléaires — *quod non* —, encore faudrait-il que leur localisation soit décidée avec l'accord du pouvoir régional.

Permettez-moi de vous dire que, si l'emplacement envisagé s'était situé au Nord du pays, le gouvernement régional flamand, j'en suis intimement convaincu, aurait dit son mot, il l'aurait fait entendre de tous... et il aurait eu raison!

Le choix de notre gouvernement va non seulement à l'encontre de la volonté clairement exprimée par les habitants de Florennes — je songe à la consultation populaire qui a eu lieu, il y a peu, et qui s'est révélée très significative — mais également de la résolution votée à une très large majorité par le conseil provincial de Namur et de la position prise par la majorité du Conseil régional wallon à la suite de l'interpellation de M. Delizée au ministre Wathet, développée le 20 septembre dernier.

Mais il est temps d'aborder le fond du problème et, à ce sujet, une première question peut être posée aux quatre partis gouvernementaux: elle concerne les conditions dans lesquelles l'arme nucléaire qui viendrait à être installée sur notre sol pourrait être utilisée. Il s'agit évidemment d'une question fondamentale.

Mesdames, messieurs, j'ai sous les yeux la déclaration faite en date du 18 octobre par l'un de ces quatre partis. Cette déclaration est rédigée en termes manifestement très étudiés. Il ne s'agit aucunement d'une improvisation comme on peut être amené à faire au cours d'une conférence de presse. C'est un document écrit qui a certainement fait l'objet d'une très longue étude et de multiples réflexions. Il est intitulé: *Paix, sécurité et désarmement*. Vous voyez que l'objet de cette déclaration mérite de retenir a priori l'attention.

On y aborde notamment la distinction entre ce qui est objectifs militaires et populations civiles. Je ne vous lirai pas tout ce document, car cela m'amènerait à dépasser mon temps de parole; je me limiterai à vous livrer deux extraits particulièrement significatifs.

Je lis: «La Belgique ne pourrait autoriser que des armes nucléaires, situées sur son territoire, puissent servir à l'attaque ou au bombardement

de villes, villages, habitations ou bâtiments civils, qui ne sont pas défendus.»

Et plus loin: «Si des armées ennemies faisaient massivement usage de leurs armes pour attaquer, bombarder des villes, villages, habitations et bâtiments civils qui ne sont pas défendus, la Belgique accepterait qu'il puisse être fait usage, en riposte et en ultime recours, étant entendu — et ceci doit être souligné — «que les objectifs seraient exclusivement limités aux positions militaires de l'attaquant et aux instruments favorisant cette attaque.»

Telle était la position du PSC, il y a moins de six semaines, position longuement étudiée et arrêtée par l'un des quatre partis au gouvernement: ni attaque, ni riposte nucléaire contre des positions civiles.

Je demande dès lors, en premier lieu au PSC — dans la mesure où il veut bien m'écouter —, s'il a changé d'avis depuis lors car je n'ai entendu, ni à la Chambre, ni au sein de cette assemblée, rappeler cette importante position de principe. S'il n'a pas changé d'avis, a-t-il pu amener ses partenaires du gouvernement à partager sa prise de position?

Je m'adresse ensuite aux trois autres partis, le CVP, le PRL et le PVV, pour qu'ils me disent s'ils ont effectivement adhéré à cette position de leur partenaire.

Je demande surtout au représentant du gouvernement s'il a obtenu un engagement en ce sens de la part de ceux qui détiendraient la clef des bases nucléaires qui seraient installées sur notre territoire.

Puisqu'il est établi que notre pays ne serait même pas consulté avant l'utilisation de ces armes, le Premier ministre et le ministre des Relations extérieures ont-ils au moins l'intention d'exiger que jamais elles n'aient pour objectif des populations civiles?

Si l'on ne peut répondre affirmativement à ces questions, je dois conclure que la déclaration du PSC du 18 octobre est un trompe-l'œil, qui n'aura servi qu'à une chose: tromper l'électorat du PSC, ainsi qu'une bonne partie de l'opinion.

Je pourrais ajouter sur ce thème que le principe repris dans cette déclaration du PSC ne fait, en réalité, que reformuler une règle, aujourd'hui bien établie, du droit de la guerre lequel, dès à présent — il faut le souligner — sanctionne pénalement les destructions des populations civiles. Si quelqu'un en doute, qu'il relise les conventions de Genève, plus particulièrement celle de 1949, approuvées par notre législateur, et celle du 18 mai 1977 à propos de laquelle la Chambre est actuellement saisie d'un projet de loi d'approbation: dans quelques semaines sans doute, monsieur le ministre, vous en exposerez le contenu et la portée aux députés et aux sénateurs.

Quant au fond encore, je dois interroger le ministre des Relations extérieures concernant l'Organisation mondiale de la santé et les travaux récents qu'elle a menés relativement à la guerre nucléaire.

Une chose m'étonne de votre part, monsieur le ministre: pourquoi n'avez-vous pas trouvé le temps d'entretenir le Parlement du document présenté le dix mai dernier à l'Organisation mondiale de la santé à Genève par le Comité international d'experts en science médicale, institué par une décision antérieure de l'OMS?

Ce rapport qui, me dit-on, porte les signatures les plus prestigieuses, traite en quelque 150 pages d'un sujet auquel personne d'entre nous ne peut rester indifférent: les effets de la guerre nucléaire sur la santé et les services de la santé.

On m'a dit que le représentant du ministre des Relations extérieures de Belgique a tout fait pour s'opposer à la publication de ce rapport et pour contester les conclusions des experts.

Je ne sais que penser. Je n'ai pas pu me procurer ce document mais je souhaiterais le lire et je suis persuadé que de nombreux parlementaires voudraient également en prendre connaissance, quitte à ce qu'ensuite, monsieur le ministre, vous contestiez les conclusions de ces éminents savants car vous me direz sans doute qu'ils se trompent.

C'est possible. Mais il ne faut pas faire de cachotteries. Le représentant de la Belgique n'a pas le droit d'essayer de dissimuler les conclusions de ce rapport. Avant les débats à la Chambre et au Sénat, il eût été élémentaire que tous les parlementaires en aient reçu un exemplaire.

Dans la dernière partie de mon intervention — j'ai la faiblesse de croire que ce n'est pas la moins importante —, je voudrais dire au gouvernement que la façon même dont il approche les choses le fait passer à côté du véritable problème.

Monsieur le ministre, votre alternative que j'ai rappelée tout à l'heure — ou bien c'est la politique du gouvernement, ou bien c'est le désarme-

ment unilatéral —, n'épuise pas les réflexions qu'il importe de faire à ce sujet.

Nous sommes tous contre l'escalade nucléaire, je veux le croire. Nous sommes tous contre les SS-20 et leur implantation qui s'est continuée pendant les négociations, je veux le croire. Nous sommes tous des « pacifistes » et je m'étonne que, tout à l'heure, l'un de nos collègues ait employé ce terme comme si c'était une injure...

**M. Geldolf.** — Très bien!

**M. Lagasse.** — ... mais après avoir dit cela, on n'est pas fort avancé!

Pour atteindre l'objectif que nous visons, il faut convaincre ceux d'en face de désarmer..., et cela signifie la négociation. Si c'est impossible, il faut les persuader qu'ils n'ont vraiment pas intérêt à se livrer à une agression, surtout pas à une agression nucléaire..., et c'est la dissuasion.

Négociation et dissuasion, qui d'entre nous n'est pas prêt à souscrire à cette double stratégie?

Mais les moyens à mettre en œuvre, qu'il s'agisse de la négociation ou de la dissuasion, comment devons-nous les envisager?

Reprenons successivement chacun des grands axes de cette action.

Qu'avons-nous fait concrètement depuis deux ans, monsieur le ministre, pour aboutir à un dialogue et à une négociation efficaces? Je ne veux pas répéter ce qui a été dit par d'autres intervenants, mais je puis vous assurer que l'opinion n'a pas du tout l'impression que votre gouvernement et ceux qui l'ont précédé depuis 1980, depuis la double décision qu'on a rappelée plusieurs fois, ont fait tout ce qu'il était possible de faire.

C'est pour remédier à ce qui nous paraît une lacune manifeste que notre parti avait déposé à la Chambre une motion que je vais vous relire. Elle a été longuement développée par notre collègue, M. Risopoulos, mais à lire le compte rendu des travaux de la Chambre, j'ai l'impression que beaucoup n'ont même pas pris la peine d'écouter. « Il est inimaginable — disions-nous — que les pays d'Europe occidentale restent étrangers à des négociations dont dépendra leur sort... C'est pourquoi il faut convoquer immédiatement une réunion associant tous les partenaires de l'Alliance atlantique, où ils définiront les lignes d'une négociation pluridimensionnelle tendant à la réduction globale et progressive des armements nucléaires intercontinentaux et européens. »

Je ne vais pas reprendre les commentaires qui ont été faits à la Chambre à ce sujet, mais n'est-il pas vrai que, tant qu'on fragmentera les rencontres, les négociations consacrées au désarmement, et surtout tant que les Etats européens en seront écartés, nous n'avons pas le droit de prétendre que tout a été mis en œuvre pour éviter un conflit nucléaire? C'est pourquoi ici, au Sénat, nous redéposerons un texte directement inspiré de celui que je viens de vous rappeler.

Et j'aborde le second aspect: aujourd'hui, qu'est-ce que la dissuasion? Que faut-il entendre par une dissuasion efficace?

Nous devons essayer d'être réalistes, de ne pas toujours retarder d'une génération ou d'une guerre. Je pose la question: aujourd'hui, l'implantation d'euromissiles, de missiles à moyenne portée en Europe, est-elle vraiment de nature à faire reculer l'adversaire? Est-ce vraiment cela qui va inspirer la peur salutaire? Personnellement, je ne le crois pas, dès lors que les missiles intercontinentaux n'ont plus cette vertu.

Croyez-vous vraiment que ces armes nouvelles, dont l'utilisation est devenue plausible aujourd'hui, à l'inverse de ce qui existait antérieurement — et cela vaut pour un camp comme pour l'autre —, croyez-vous que ces armes nouvelles dont la multiplication même accroît — plusieurs y ont fait allusion —, accroît le risque d'accident et le danger de ce qu'on appelle le tir sous fausse alerte, croyez-vous que ces armes nouvelles qui, de surcroît, échapperaient totalement à la décision des Européens — je laisse de côté, parce que c'est la seule exception, la force nucléaire française — constituent aujourd'hui une dissuasion efficace? Non, certes!

Le réalisme voudrait que les Etats européens se convainquent de la nécessité absolue et de l'urgence de sortir d'une situation de dépendance totale à l'égard des Etats-Unis. Vous me direz peut-être que vous êtes d'accord de sortir de cette dépendance totale. Peut-être même, monsieur le ministre, ajouterez-vous que tous vos partenaires européens tiennent le même langage. Mais, précisément, il faut dépasser le langage, il faut agir.

Qu'avons-nous fait concrètement depuis deux ans? Que comptez-vous faire dans les prochaines semaines pour amorcer une défense européenne authentique?

Comme l'écrivait récemment le professeur R. Franck: dissuasion n'est pas synonyme d'escalade. La dissuasion peut être asymétrique. La dissuasion en Europe doit être moins dépendante de l'arme nucléaire. Qu'on repense donc nos armes conventionnelles, à un niveau européen. Et aussi, parce que cela paraît trop souvent oublié, qu'on développe une protection civile, qu'on prévoit ce qu'il faut éventuellement pour une résistance populaire dans des territoires occupés, qu'on prévoit les évacuations d'installations industrielles et les démantèlements d'usines..., bref tout ce qui rendrait un pays ingouvernable par des forces d'occupation. Ne croyez-vous pas que cela aussi fait partie d'un plan de défense par la dissuasion?

Pour lever toute équivoque, je précise que ce que nous disons ici ne condamne en aucune façon une Alliance atlantique. Cela implique, il est vrai, une renégociation de cette alliance sur d'autres bases.

J'en arrive à ma conclusion. Monsieur le ministre, j'écouterai avec grande attention les réponses du gouvernement aux questions que je viens de poser. C'est évident, notre attitude finale, ce soir, dépendra de ces réponses. Mais des à présent, je voudrais répéter que le texte de résolution qui est sorti des travaux de la commission me paraît plus constructif que tout ce qui avait été fait à la Chambre, et que cependant il est incomplet sur deux points importants.

Tout d'abord, à propos de la négociation, il ne met pas en évidence la nécessité d'un élargissement et d'une globalisation. Peut-on croire encore en un système qui laisse l'URSS et les USA en tête-à-tête? Peut-on encore croire en un système qui fragmente le dialogue pour le désarmement d'après la catégorie d'armes nucléaires? Peut-on croire encore en un système qui laisse de côté les armements dits conventionnels?

C'est parce que nous n'y croyons plus que nous avons déposé un premier amendement qui tend à remplacer le troisième alinéa de la proposition présentée par la commission et qui est libellé de la façon suivante: « Le Sénat invite de façon pressante le gouvernement à demander la convocation immédiate d'un sommet de l'Alliance atlantique pour que tous les partenaires de celle-ci définissent ensemble les lignes d'une négociation pluridimensionnelle tendant à la réduction globale progressive des armements nucléaires intercontinentaux et européens, ainsi qu'à la réduction parallèle des armements conventionnels. »

Mais il est une deuxième lacune dans le texte proposé par la commission: mise à part la négociation, il ne contient aucune indication sur la conduite à suivre prochainement par le gouvernement, il ne donne aucun éclaircissement quant à ce que peut faire éventuellement le gouvernement et à ce qu'il ne peut pas faire.

A ce sujet, dans la première partie de mon intervention, j'ai rappelé pourquoi c'est au Parlement, et à lui seul, à autoriser, s'il l'estime opportun, ce gouvernement à permettre l'implantation de bases nucléaires étrangères. Puisque cela a été contesté par d'aucuns, il importe de le rappeler. C'est l'objet de notre deuxième amendement, qui est directement inspiré par les déclarations faites par les trois partis traditionnels en 1982; nous demandons d'ajouter un dernier alinéa ainsi rédigé: « Rappelle que des bases nucléaires, que des rampes de lancement, que des dépôts d'armes nucléaires ne pourraient être établis sur le territoire national sans l'assentiment préalable du Parlement et que celui-ci est seul compétent pour déterminer leur lieu et les conditions de leur utilisation. »

A toutes fins utiles, je signale à l'attention du PSC et du CVP que ce texte reprend mot pour mot les termes de la déclaration faite à cette tribune, en 1982, par leur ancien président. (*Applaudissements sur les bancs du FDF.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Trussart.

**M. Trussart.** — Monsieur le Président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, ma première intervention traitera particulièrement de la proposition de loi portant dénucléarisation du territoire belge. J'aurai l'occasion tout à l'heure d'intervenir à nouveau plus brièvement au sujet de la proposition de loi relative à la décision proprement dite.

Depuis 1981, le mouvement Ecolo s'est clairement déclaré opposé à l'implantation des euromissiles, constatant qu'ils avaient pour effet d'abaisser le « seuil nucléaire » et pour conséquence de rendre possible une guerre nucléaire limitée à l'Europe.

Aujourd'hui, il rappelle qu'il est impérieux que la Belgique refuse de collaborer à une entreprise qui rendrait possible un tel conflit. Il souhaite que la Belgique fasse un premier pas en s'opposant à l'implantation de missiles de croisière sur son territoire, de manière à concrétiser une

démarche de désengagement nucléaire. Il ne s'agit, en aucune manière, de proposer un désarmement unilatéral, mais d'amorcer le processus de désarmement global en mettant le camp soviétique, toujours prêt à se déclarer pacifiste, dans une position politiquement difficile à soutenir.

En effet, dans la situation actuelle, s'il est vrai de dire que les SS-20 soviétiques représentent une nouvelle menace et que leur démantèlement doit être exigé, il est par contre fallacieux d'ajouter qu'il n'existe, au sein de l'Otan, aucune arme capable d'y répondre. A titre d'exemple, le doublement des ogives des missiles Poseidon, actuellement au nombre de 400, basés sur sous-marins, a été présenté par l'Otan comme une réponse au déploiement des SS-20 qui, depuis 1977, remplacent progressivement les SS-4 et les SS-5.

De plus, toutes armes stratégiques et tactiques prises en compte, l'Otan et les USA sont sensiblement à égalité avec l'URSS et le pacte de Varsovie.

Par ailleurs, l'installation des euromissiles sera en fait l'installation de missiles américains, dont la décision d'utilisation reviendra aux seuls USA. C'est aller à l'encontre de l'autonomie européenne et accroître à nouveau notre dépendance à l'égard des Etats-Unis. J'aurais voulu ici interpeller nos collègues du PSC. Etant donné qu'ils brillent par leur absence, je reviendrai tout à l'heure sur ce point.

Refuser l'installation des euromissiles pour un petit pays comme la Belgique, ce n'est donc pas prendre un risque mais, au contraire, montrer sa volonté de voir aboutir les négociations entreprises à Genève pour arriver à un réel abaissement du seuil nucléaire en Europe; montrer que ce qui justifie l'installation des euromissiles, c'est d'abord l'objectif politique de permettre le découplage de la défense de l'Europe par rapport à celle des USA, plutôt que de rétablir un équilibre prétendument compromis.

C'est aussi dénoncer la radicalisation des relations entre les blocs qui favorisent les complexes « militaro-industriels » aux USA et « bureaucratco-militaires » en URSS.

C'est contraindre l'URSS, qui se dit championne de la lutte pour la paix, à faire un pas vers le démantèlement des SS-20 et, en cas de refus de sa part, ternir la fausse image pacifiste dont elle s'affuble et montrer que l'escalade de la course aux armements renforce la répression dans les pays de l'Est.

C'est soutenir enfin les mouvements pacifistes indépendants qui sont en train de se développer à l'Est et qui englobent dans leur lutte à la fois le respect des libertés individuelles, des droits de l'homme et la juste redistribution des richesses entre le Nord et le Sud, comme des composantes du combat pour la paix.

A propos des pacifistes des pays de l'Est, j'aimerais beaucoup vous lire quelques extraits d'une lettre adressée par Jiri Dientsbier aux pacifistes occidentaux qui l'avaient invités, ainsi que d'autres dissidents de l'Est, à participer au congrès de Berlin-Ouest en mai 1983. Pas plus que ses camarades, il ne fut autorisé à s'y rendre.

Je rappelle tout d'abord que Jiri Dientsbier fut commentateur à la radio tchèque pendant le printemps de Prague. Exclu du parti et licencié de la radio en 1970, il fut porte-parole de la charte 77 avant d'être arrêté en mai 1979. En octobre de la même année, il fut condamné à trois ans de réclusion dans le cadre du procès intenté contre les membres du Vons, comité de défense des personnes injustement poursuivies.

Voilà ce qu'écrivit Jiri Dientsbier: « Je ne sais pas si nous sommes vraiment entrés dans la décennie la plus dangereuse de l'histoire humaine. Peut-être. Par contre, je sais qu'à cette nouvelle étape de l'armement, si elle s'instaure, seront sacrifiées des ressources non renouvelables tant sur le plan de la nature, de l'énergie que des êtres humains. Je sais que l'espoir de construire un monde raisonnable reculera encore. Au lieu d'un climat favorable à un développement de la responsabilité civique et de la liberté, ce sont les sentiments d'angoisse, d'impuissance et de désespoir qui vont se renforcer. Seuls prospéreront les idées de puissance primitive et paranoïaque, les appareils bureaucratiques militaires et politiques.

Je ne crois pas qu'il soit important de s'interroger sur la signification des nouvelles techniques militaires. Se disputer sur l'équilibre ou le déséquilibre dans le domaine des armes atomiques, sur le nombre de telle ou telle fusée, sur l'annonce de nouveaux systèmes qui pourraient enfoncer la défense adverse ou, à l'inverse, anéantir les stocks de munitions de l'ennemi sur son propre terrain, se disputer pour savoir quelle doctrine militaire est défensive et laquelle est offensive, s'accuser mutuellement, exciter la course aux armements, faire de la morale sur les positions des autres et mettre en avant les siennes propres en s'adressant à soi-même des éloges, tout cela agit évidemment sur le climat mondial et aggrave les relations internationales existantes.

Mais, en réalité, toutes ces discussions ne sont que le résultat de ce que sont déjà ces relations. La tension résulte en fait de l'incapacité de beaucoup de gouvernements à s'entendre avec leur propre population, de la tentative de beaucoup d'entre eux de vouloir usurper plus que leur part dans l'ordre mondial, du refus de renoncer à des exigences injustifiées, des efforts pour accueillir, aux dépens des autres, des avantages sans fondement, que ce soit sur le plan juridique, politique ou moral.

Ces efforts sont accompagnés par différentes idéologies et anti-idéologies qui cherchent à les masquer en feignant aide et protection.

Je ne crois pas que les puissants veuillent une guerre dans laquelle eux aussi disparaîtraient obligatoirement. Cependant, ils ne renoncent pas au militarisme, parce que la peur de l'utilisation des armes modernes étouffe la volonté des peuples d'être indépendants, ainsi que leur aspiration à une vie valable parce que libre. Quand c'est la survie même qui est en jeu, alors semblent être un luxe les valeurs humaines qui représentent pourtant le résultat d'un développement culturel de plusieurs siècles, ces valeurs qui, dans un tel climat, ont déjà tendance à reculer de plus en plus.

Certains de vos gouvernements et de vos concitoyens, certains de mes amis, soit ici, soit en Europe centrale et orientale, vous reprochent, à vous pacifistes occidentaux, de vous attaquer à l'armement nucléaire dans votre propre pays. A leur avis, vous affaiblissez la communauté occidentale face à une menace venant de l'Europe de l'Est, cela particulièrement du fait que chez nous un tel mouvement contre l'armement de l'Est n'existe pas à la même échelle. Ils pensent qu'en cas de succès de votre mouvement, une telle Europe désarmée ne serait qu'un jouet entre les mains des deux superpuissances ou, plus exactement, de la superpuissance la plus proche, l'Union soviétique. Vous feriez ainsi un mauvais usage du caractère démocratique de votre société en ignorant qu'il débouche sur un point de vue unilatéral.

J'ai toute une série de raisons pour juger exagérés ces doutes et ces craintes. Je voudrais vous en exposer au moins trois.

1. Même si cela peut paraître unilatéral, il faut d'abord balayer devant sa propre porte. Vous lutez actuellement pour mettre fin au stationnement de nouvelles fusées et, pour ma part, j'ai déjà dit que je vous soutiens. Nous partons pourtant de situations différentes. Pour nous, par exemple, actuellement, la lutte pour la liberté d'expression représente la base sans laquelle il ne peut y avoir de prise de position sur l'armement dans notre propre pays. Ne vous étonnez pas si, dans ces conditions, il est difficile à beaucoup d'entre nous de critiquer vos gouvernements malgré ce qu'ils en pensent.

Autre exemple: un désarmement européen et une détente ne doivent pas se produire de façon telle que les superpuissances soient ainsi dégagées pour exercer leur domination sur d'autres parties du monde. Beaucoup de pays, dont la Chine et le Japon, ont exprimé leur inquiétude à ce sujet.

Les ressources susceptibles d'être libérées par le désarmement sont au contraire nécessaires, par exemple, pour l'aide au développement, pour la recherche de nouvelles énergies, pour la protection de l'environnement.

Tous ces problèmes et beaucoup d'autres constituent des vases communicants et personne ne peut tout faire. Intervenons donc chacun là où nous en sentons le besoin immédiat, mais n'oublions pas de soutenir les autres dont les tâches sont certes différentes des nôtres, mais d'autant plus complémentaires.

2. Nous ne devrions pas nous laisser induire en erreur et penser que vous menacez votre démocratie lorsque vous faites usage de votre droit d'expression. Renoncer à ce droit, c'est enterrer la démocratie qui consiste justement en un processus ininterrompu dans lequel elle se reproduit elle-même.

Nous savons, de par notre expérience propre, qu'il est terriblement difficile de réveiller cet enfant relativement jeune et fragile de la civilisation européenne et de le soigner quand il est sans cesse menacé, quand seul l'Etat a le droit de décider ce qui est juste ou ne l'est pas, et qu'il lui est permis, éventuellement, de taire totalement la vérité.

3. A mon avis, il est tout aussi naïf d'avoir peur du fait que l'une ou l'autre partie puisse se trouver en position de faiblesse dans l'équilibre des puissances que de croire que cet affaiblissement soit sans importance. Je m'explique: il serait naïf d'imaginer que l'un quelconque d'entre nous puisse, en se limitant à une revendication « unilatérale », aussi justifiée soit-elle, déboucher isolément sur un succès.

Si nous ne réussissons pas à forcer les deux superpuissances à des concessions, ou plutôt — ce que je préférerais — si elles n'y parviennent

pas d'elles-mêmes dans leur propre intérêt, alors les missiles seront installés et cela même si nous criions très fort.

Les gouvernements, ayant acquis l'appui d'une majorité silencieuse suffisamment importante, pourront poursuivre leurs projets. Et ce sera notre défaite commune.

Mais l'issue inverse est aussi possible même si elle est un peu moins claire et si elle ne peut être atteinte que lentement et patiemment, avec des détours et des reculs certains.

Et même si l'on compare aux espoirs déçus du milieu des années cinquante ou à ceux qui ont suivi la signature des accords d'Helsinki, beaucoup d'éléments plaident en notre faveur: le prix de l'armement s'est plusieurs fois multiplié, le sens de la stratégie de dissuasion atomique devient douteux.

L'ancien président Nixon, lui-même, écrivait l'été dernier: «La menace d'un suicide réciproque n'est tout simplement pas crédible.»

L'illusion qu'est possible une croissance infinie avec des ressources inépuisables a fait place à la prise de conscience de ce qu'elles sont limitées. L'influence des idéologies diminue; elles sont de plus en plus repoussées par la prise de conscience que l'essentiel est ailleurs: dans la façon dont les hommes organisent leur vie quotidienne, s'ils ont de quoi manger, où dormir, si et comment ils peuvent réaliser leurs besoins privés, professionnels, culturels et sociaux, leurs intérêts et leurs aspirations.

Je soutiens votre idée qu'il faut agir comme si une telle Europe, unifiée dans le cadre d'une pluralité créative, existait déjà. Nous, signataires de la Charte 77, en Tchécoslovaquie, nous nous comportons aussi comme si les accords internationaux sur les droits de l'homme qui possèdent chez nous le statut de loi ratifiée par le Parlement, étaient déjà en vigueur.

Il n'y a pas d'autre façon de mettre à l'épreuve la volonté réelle des gouvernements, de confronter leurs promesses et leurs prétentions avec la libre volonté des citoyens, dans chaque pays, comme à l'échelle internationale. Si les gouvernements ne représentent que les intérêts particuliers d'élites au pouvoir, à l'échelle nationale ou au niveau des blocs, alors nous voulons lutter pour un mouvement européen des citoyens, qui combattent pour les valeurs humaines universelles.

La tradition de la civilisation européenne et de la culture nous l'impose.»

Voilà donc ces extraits de la lettre envoyée par ce dissident du bloc de l'Est.

L'installation en Europe des missiles américains Cruise et Pershing-II ne vise pas à rééquilibrer les forces, comme on veut nous le faire entendre, mais bien à créer un déséquilibre favorable au camp occidental.

Les missiles, plus qu'un facteur de paix, sont des accélérateurs de guerre, des déclencheurs de catastrophes.

L'URSS est une puissance impérialiste à régime totalitaire. Nous sommes convaincus de sa volonté expansionniste, à tout le moins en ce qui concerne son idéologie; mais nous devons souligner aussi que, même si cet expansionnisme n'existait pas, l'URSS ne pourrait faire autrement, dans la logique de l'équilibre des forces, que d'intégrer les progrès de la technique dans sa stratégie et dans ses armes et donc de moderniser le SS-4 et le SS-5 vieux de vingt ans et donc démodés.

Nous sommes tellement convaincus de notre non-agressivité que nous avons peine à imaginer que le peuple russe peut avoir peur de nous. C'est pourtant la vérité, il faut le reconnaître.

L'expansionnisme russe est compensé par l'interventionnisme dit «défensif» et l'expansionnisme économique américains.

Aux slogans sur l'Afghanistan on peut répondre en invoquant le Salvador, le Nicaragua, et, dernièrement, la Grenade.

L'URSS est encerclée d'ennemis, en tout cas potentiels: le Canada au Nord, les Etats-Unis et le Japon à l'Est, la Chine au Sud et l'Europe à l'Ouest.

La population et les dirigeants russes savent mieux que nous ce qu'est la guerre. En 1940-1945, 20 millions de Russes sont morts, soit près de 15 p.c. de la population, alors qu'en Belgique mouraient 80 mille personnes, soit 1 p.c. de notre population.

Les Russes savent mieux que les Américains ce qu'est la guerre car deux fois déjà dans ce siècle, les combats se sont déroulés sur leur sol alors que jamais un conflit ne s'est développé aux Etats-Unis, si ce n'est la guerre civile.

Chers collègues, ceux d'entre vous qui ont rencontré dernièrement les délégués du Soviet suprême ont dû, comme moi-même, se rendre compte à quel point ces derniers ont insisté sur cet aspect de la situation. Ils auront également constaté chez ces délégués, à travers des accents de sincérité peu douteux, l'atmosphère de méfiance et la rudesse des propos.

Mais ce qui m'a personnellement le plus déçu, c'est d'entendre, sur le problème de la sécurité, leurs discours figés, comportant tous les clichés habituels.

En effet, qu'on écoute une délégation de l'Otan ou une délégation soviétique, c'est le même langage manichéen, bloqué.

Cela me convainc davantage de la nécessité urgente de sortir de cette logique propre — politique et militaire — de l'affrontement entre les blocs. Il n'est plus temps de s'en remettre à la seule responsabilité, à la seule clairvoyance de leurs dirigeants pour enrayer les dangers de guerre.

Ici, comme en Pologne et partout ailleurs, il faut mobiliser à la base, indépendamment des structures, intérêts et stratégies étatiques, le plus grand nombre de citoyens dans un mouvement pour la paix et la défense des droits de l'homme, susceptible de gagner une ampleur et un poids suffisant pour s'opposer avec quelques chances de succès à la spirale de la guerre.

Il faut briser le mythe de Yalta qui, comme l'écrit l'auteur hongrois György Konrad «est un symbole dépassé d'une politique de grande puissance héritée du dix-neuvième siècle; Yalta, où trois vieillards, peut-être séniles, ont décidé pour des décennies, du destin de plusieurs centaines de millions d'hommes».

Nous devons reconnaître que la prise en considération des missiles doit être globale et qu'il faut tenir compte des missiles français et anglais.

Les négociations de Genève n'associent pas les pays européens, sauf en coulisses, alors qu'ils sont directement concernés.

En réalité, il ne faut pas attendre grand-chose de la lutte de prestige qui se joue à Genève si les Européens n'accroissent pas leur pression sur les deux superpuissances en vue d'un réel abaissement des arsenaux nucléaires; s'ils n'obtiennent pas la fusion des négociations eurostratégiques et stratégiques, avec intégration des missiles anglais et français et enfin, s'ils ne prennent pas d'initiatives pour une conférence sur le désarmement en Europe. La Belgique pourrait jouer un rôle moteur dans ce sens.

Nous venons de voir que l'implantation des euromissiles constitue un pas de plus dans la course aux armements nucléaires qui conduit l'humanité à son autodestruction.

Elle n'assure pas notre sécurité, mais la compromet et nous rend totalement dépendants des USA pour notre défense.

#### *M. Leemans reprend la présidence de l'assemblée*

En outre, une telle politique stérilise des sommes énormes, alors que nombre de besoins ne sont pas satisfaits dans nos pays et qu'une partie importante de l'humanité meurt de faim.

Qu'il nous suffise, une fois encore, de rappeler que les dépenses mondiales d'armement représentent environ trente mille milliards de francs belges annuellement, alors que l'aide au développement ne reçoit que mille milliards de francs par an!

Il est temps que les peuples réagissent contre cette soi-disant fatalité voulue par les marchands d'armes et des politiciens débiles, et reprennent en mains leur politique de défense. L'alternative à une folie est de ne pas la commettre.

En guise de conclusion, je pourrais citer des extraits de textes, tous très édifiants et convaincants. Je vise notamment la brochure de *Pax Christi*, les interviews de Bernard Benson, que je n'ai plus à présenter, le dossier des scientifiques concernés, le dernier rapport de l'Organisation mondiale de la santé, qu'on ne trouve nulle part et qu'on se garde bien de diffuser dans le public, et j'en passe.

Chacun d'entre vous ayant eu, je crois, l'honnêteté intellectuelle de s'informer très largement, je me bornerai, afin d'éviter d'allonger mon intervention, à émettre quelques considérations finales.

Il ne suffit pas d'avoir des sentiments nobles et généreux et de vouloir la paix en pensée.

Je voudrais, par parenthèse, souligner le fait que les positions adoptées par les écologistes dans le domaine de la sécurité ne sont pas seulement

nobles et généreuses, comme certains se plaisent à le dire, mais parfaitement lucides et réalistes.

Les bons sentiments ne suffisent certainement pas. Il faut lutter avec conviction en faveur de la paix et agir avec résolution pour mettre en place une véritable solution.

A l'heure actuelle, dans la plupart des pays, seule la défense armée est prise en compte. Cette situation repose sur la philosophie révolue dont est porteur le vieil adage romain : *Si vis pacem para bellum*, ce qui veut dire : si tu veux la paix, prépare la guerre.

Comme cette réflexion paraît dérisoire quand il s'agit d'armes atomiques ! Depuis vingt siècles, l'histoire des peuples fut, à l'exception de brèves périodes de paix relative, celle de leurs guerres, ce qui constitue une démonstration par l'absurde, par l'inanité, de l'adage en question.

Aujourd'hui, l'existence d'armes nucléaires au potentiel de destruction effroyable et l'abaissement constant de leur seuil d'utilisation rendent la logique de l'équilibre de la terreur comme garant de la paix totalement caduque si l'on réalise qu'il n'existe guère d'armes que l'homme ait inventées sans jamais y avoir recours.

« On n'a jamais essayé la paix », il faut le redire.

Les pacifistes, et parmi eux les écologistes, ne nient pas l'existence des conflits, mais ils considèrent qu'il existe d'autres moyens de les régler.

Des expériences, plus ou moins développées et réussies, de défense civile non violente ont déjà eu lieu. Il faut engager au plus tôt le transarmement et passer progressivement d'une défense militaire à une défense civile et populaire non violente. Cela va de pair avec la reconversion des industries d'armement.

Face aux échecs successifs de la défense armée et à la tension internationale que nous connaissons, seuls cette défense civile et populaire non violente et le transarmement peuvent permettre, s'ils sont liés avec de véritables négociations entre les blocs, une paix durable.

Nous exigeons quant à nous qu'un plan d'éducation des populations à la défense civile et populaire non violente soit élaboré et mis en application dans les plus brefs délais et que les différents départements impliqués dans la défense du territoire mettent en œuvre tous les moyens disponibles pour entamer ce processus de transarmement. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo-Agalev et sur certains bancs socialistes.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Geldolf.

**De heer Geldolf.** — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de minister, dames en heren, eerst zou ik willen vaststellen dat sinds vanmorgen de regering hier slechts vertegenwoordigd is door de minister van Buitenlandse Betrekkingen. De Eerste minister en de minister van Landsverdediging hebben wij hier nog niet gezien, terwijl ze in het Kamerdebat wel aanwezig waren.

Bovendien moet ik zeggen dat een belangrijk deel van het geheel van resoluties en teksten waarover het hier gaat de Eerste minister en de minister van Landsverdediging rechtstreeks aanbelangt. Ik denk bijvoorbeeld aan het voorstel van onze collega Nelly Maes dat wij mede hebben ondertekend.

**De heer Wyninckx.** — Zeer juist!

**De heer Geldolf.** — Ofschoon een minister altijd namens één van zijn collega's kan antwoorden, getuigt de afwezigheid van de Eerste minister en de minister van Landsverdediging van weinig respect voor de Senaat. In feite zijn het de Eerste minister ofwel de minister van Justitie die een antwoord moeten verstrekken op het voorstel van mevrouw Maes. In deze algemene bespreking zal ik mij trouwens uitsluitend tot dit voorstel en het grondwettelijk aspect beperken.

Terloops herinner ik er ook aan dat tijdens de bespreking in de commissie voor de Buitenlandse Betrekkingen de minister van Buitenlandse Betrekkingen bestendig refereerde naar verklaringen die de Eerste minister zou afleggen in de Kamer en wat later naar verklaringen die de Eerste minister in de Kamer had afgelegd. Zoëven heb ik aan de Voorzitter van de Senaat nog gevraagd of hij dacht dat de Eerste minister nog zal komen. Hij heeft mij beloofd te informeren. Wij hopen in elk geval dat de Eerste minister nog komt.

Ik zal mij in mijn uiteenzetting beperken tot de voorafgaandelijke vraag: wie heeft de beslissingsmacht inzake de installatie van kernraketten op het Belgisch grondgebied?

Volgens sommigen is dat een louter juridische vraag. Volgens ons raakt ze het wezen zelf van de democratie in ons land. Volgens sommigen — zij die voorlopig de meerderheid vormen in de Belgische Senaat — is dat antwoord eenvoudig: de regering. Een kleine peiling in de diepte naar de essentie zelf van deze niet onbelangrijke materie toont aan dat een dergelijke oplossing niet alleen juridisch sterk aanvechtbaar is maar wat nog veel erger is, dat ze indruist tegen de meest elementaire vormen van gezond verstand waarvan elk redelijk mens verondersteld wordt voorzien te zijn.

Om te antwoorden op deze voorafgaandelijke vraag is het beschikbaar materiaal weliswaar eerder beperkt maar anderzijds wel voldoende complex. In chronologische volgorde gaat het om drie artikels van de Grondwet, namelijk de artikels 68, 25bis en 121, om drie bij wet goedgekeurde internationale verdragen, die van 2 juni 1949, 9 januari 1953 en 11 april 1962, en wat de Eerste minister in de Kamer genoemd heeft, de « adhesie » van België tot het dubbelbesluit van de Navo van 12 december 1979.

Laten we beginnen met artikel 68 van de Grondwet. Het zal wel niet nodig zijn dit artikel dat aanvangt met « De Koning voert het bevel over land- en zeemacht, verklaart de oorlog, sluit de vredesverdragen, de verdragen van bondgenootschap en de handelsverdragen » *in extenso* voor te lezen. Men kent ook de beperkingen die daarin aan die primordiale rol van de uitvoerende macht zijn opgelegd.

Maar er is meer. In feite is de wijziging van dit artikel 68 in zijn huidige vorm bij ongeluk in het dak blijven steken. Wat zegt professor Senelle hierover? Misschien zal het u verwonderen dat ik professor Senelle citeer, omdat die, dacht men, het regeringsstandpunt bijtrad. Wij zullen zien of dat op het einde nog zo is.

« Bij artikel 68, inzonderheid bij de bepalingen over internationale verdragen, is sedert enkele jaren, nu er hoe langer hoe meer zulke verdragen komen, een zeer gewichtig probleem gerezen. Niet alleen hebben de internationale betrekkingen, in samenhang overigens met de algemene evolutie, zich enorm ontwikkeld maar bovendien is België met tal van andere Staten opgenomen in verschillende instellingen zoals de Verenigde Naties, de EEG, de EGKS, de Navo en vele andere lichamen. Het principe van de nationale soevereiniteit is daarbij in botsing gekomen met het begrip supranationaliteit.

Om met dat nieuwe feit rekening te houden en de Grondwet aan de internationale werkelijkheid aan te passen had de regering, zich verenigend met de conclusies van de commissie voor de Hervorming van de Instellingen, onder meer voorgesteld dat titel III, hoofdstuk III, van de Grondwet zou worden herzien door invoering van een artikel 107bis, dat de kwestie van de strijdigheid tussen een internationaal verdrag en de interne landswet zou regelen.

In de verklaring tot herziening, bekendgemaakt in het *Belgisch Staatsblad* van 17 april 1965, waren de Kamers de regering hierin bijgevalen en hadden zij eveneens de aanpassing van artikel 68 voorgesteld.

De ontbinding van 24 september 1971 zou de werkzaamheden van de grondwetgevende Kamers echter komen onderbreken. De herziening bleef dus onvoltooid en de Grondwet onaangepast aan de nieuwe internationale werkelijkheid. Alleen was op 20 juli 1970, het nieuwe artikel 25bis aangenomen, dat het mogelijk maakte bepaalde bevoegdheden door een verdrag of een wet op te dragen aan volkenrechtelijke instellingen. Artikel 68 daarentegen is mede ongewijzigd gebleven en de leemten en onvolkomenheden daarin zijn blijven bestaan. »

Om het debat rond dit artikel 68 voorlopig af te sluiten: het plaatsen van kernraketten is in alle geval geen vredesverdrag en valt ons inziens niet onder toepassing van artikel 68.

En dan is er het artikel 25bis zelf. « De uitoefening van bepaalde machten kan door een verdrag of door een wet worden opgedragen aan volkenrechtelijke instellingen. » Over de term « volkenrechtelijke instellingen » is heel wat te doen geweest. Ik bespaar u de details daarover. De ene interpreteert het in ruime zin, de anderen in louter Europees verband en een laatste publieke verklaring daarover van de minister van Buitenlandse Betrekkingen hield in dat het alleen moest worden gezien in Europees verband.

Artikel 121 dateert van 1831 en is nooit gewijzigd. Hier is de commentaar toch wel het vermelden waard: de grondwetgever was bezorgd omdat onder het *Ancien Régime* het indienstnemen of inzetten van vreemde troepen als huurlingen veel voorkwam. Het artikel zegt: « Vreemde troepen mogen niet dan krachtens een wet tot de dienst van de Staat worden toegelaten, het grondgebied bezetten of er doorheen trekken. »

Volgens de Eerste minister moet onder troepen worden begrepen niet alleen de soldaten maar « bovendien alles wat voor die soldaten de

volledige uitrusting vertegenwoordigt». Tussen die huurlingen — dat zal men toch moeten toegeven — van het *Ancien Régime* met hun volledige uitrusting en de Amerikaanse kruisraketten met enkel een Amerikaanse vinger op de knop, ligt er ons inziens toch een nogal respectabele afstand niet alleen in tijd, maar vooral in conceptie.

Dan zijn we aan de wet van 3 juni 1949 houdende goedkeuring van het Noordatlantisch verdrag, ondertekend op 4 april 1949 te Washington en — niet onbelangrijk — getekend door P.-H. Spaak, Eerste minister en minister van Buitenlandse Zaken, samen met de minister van Justitie, Moreau de Melen.

Het Noordatlantisch verdrag zelf omvat een artikel 5, waarvan een aandachtige lectuur aantoonde dat zelfs in geval van een gewapende aanval tegen een of meer van haar leden er helemaal geen militair automatisme optreedt.

De wet van 9 januari 1953 houdende goedkeuring van de Overeenkomst tussen de bij het Noordatlantisch verdrag aangesloten Staten, betreffende de rechtspositie van hun krijgsmachten, en van de Bijlage, ondertekend op 19 juni 1951 te Londen, omvat wel 20 zeer uitvoerige artikels maar ze brengen ons in de materie die ons hier bezighoudt niet veel aan.

Wel wordt in artikel 1 het begrip krijgsmacht omschreven als «het personeel dat behoort tot de gewapende land-, zee- of luchtmachten van een der verdragsluitende partijen». Van de eerder vermelde uitrusting — *n'en déplaise* aan de Eerste minister — is in dit verdrag helemaal geen sprake.

En dan zijn we meteen aan de wet van 11 april 1962. De wet die volgens de enen onnodig was, volgens de anderen de voormelde lacunes dringend moest opvullen.

Bij de discussie van de wet in de Senaat stelde senator Rolin, fractievoorzitter van de socialisten, een amendement voor waarbij de machtiging voor het verblijf en het doortrekken van Navo-troepen door België, niet gold voor lanceerbanen, noch voor het opslaan van nucleaire ammunitie voor middellange- of lange-afstandsraketten.

Het amendement van senator Rolin werd ingetrokken na de meest formele verklaringen van de minister van Buitenlandse Zaken, P.-H. Spaak, maar ook van de CVP-fractievoorzitter, de heer Van Hemelrijck.

Wat verklaarden die onder meer? Minister Spaak: «De idee volgens welke men dank zij dit wetsontwerp troepen van ongeacht welke nationaliteit in ons land kan laten verblijven en ze kan toelaten, zonder dat het Belgisch Parlement wordt geraadpleegd, lanceerbanen voor kernraketten te installeren, is absoluut ongegrond... Ik verzeker u op de meest formele manier dat alle uitvoeringsbesluiten u zullen voorgelegd worden en uiteraard wanneer de Belgische regering, in een soort aberratie, van plan zou zijn om lanceerbanen op ons grondgebied te installeren die niet ter beschikking van Belgische troepen maar van buitenlandse troepen zouden staan.» Dit is het geval waarover het hier concreet gaat. Spaak gaat verder: «Indien op een bepaalde dag de regering het zonderlinge voornemen zou koesteren op het Belgisch grondgebied lanceerbanen te installeren, die voor buitenlandse strijdkrachten zouden zijn bestemd, dan zou dat niet uitgevoerd worden zonder de toestemming van het Parlement.»

De heer Van Hemelrijck zegde: «Het is duidelijk dat wij de angst delen van alle collega's van deze vergadering met betrekking tot de gevaren van een dreigende kernoorlog en dat wij ten eerste op onze hoede zijn voor alles wat op enige manier die oorlog kan vergemakkelijken. Wij hebben de verklaringen van de minister van Buitenlandse Zaken met betrekking tot de voornemens van de regering aandachtig beluisterd. Hij heeft zeer duidelijk en herhaaldelijk verklaard, dat kernbasissen, lanceerbanen, opslagplaatsen van kernwapens voor lange afstand niet op het grondgebied van ons land konden worden aangelegd zonder een voorafgaande goedkeuring van het Parlement.»

Met ogen van vandaag bekeken, werden de socialisten in het debat van 1962 dus «gerold». Waarbij ik buiten beschouwing laat of dit al of niet intentioneel gebeurde. Het gaat ook niet op, mijnheer de minister, dat men het tijdens de bespreking in de commissie heeft doen voorkomen alsof er daarna nog andere wetten zijn tot stand gekomen. Dit is niet het geval. Daarom heb ik er met zoveel nadruk op gewezen dat het Navo-verdrag van 1949 en het bijkomend verdrag van 1953 werd ondertekend door Eerste minister en minister van Buitenlandse Zaken Paul-Henri Spaak. Indien men uw redenering volgt dan, zou deze in 1962 niet meer hebben geweten dat hij die verdragen had ondertekend.

Een interview van Dirk Achten met professor Robert Senelle in *De Standaard* eindigde als volgt: Vraag: «Vanuit zijn standpunt bekeken beging Rolin dus een fout met het intrekken van zijn amendement.»

Antwoord: «Ja, toen hij zijn amendement introk, verkeek hij de kans om de wet te wijzigen die er met zijn bijkomend artikel volstrekt anders zou uitzien.» Is er een mooier bewijs dan dit om aan te tonen dat de wetgever wel degelijk bij wet de plaatsing kan verbieden?

Alvorens tot het laatste document, de «adhesie», zoals Wilfried Martens ze noemt, tot het Navo-dubbelbesluit van 12 december 1979 te komen, even intermediair een pertinente juridische opmerking over de evolutie van de rechtsopvatting in de allerlaatste editie van het *Overzicht van het Belgisch grondwettelijk recht* van de professoren A. Mast en J. Dujardin: «De wetgever beslist over de overeenstemming van de wetten met de Grondwet. Hij is aldus onder de gestelde machten de macht die het laatste woord heeft. Hoewel zij zeker in eerder vermelde teksten van de Grondwet besloten ligt, is de leer van de juridische primauteit van de wetgevende macht een vrij recent doctrinaal begrip. Eerst had de klassieke leer de nadruk gelegd op het beginsel van de onafhankelijkheid, de gelijkheid en het evenwicht der machten.» J.J. Thonissen schreef in 1879: «En traçant entre les pouvoirs constitutionnels une ligne de démarcation qu'il ne leur est pas permis de franchir, en garantissant à chacun d'eux une indépendance égale et des droits égaux, en les contenant l'un par l'autre, le Congrès national a mis l'équilibre entre les forces sociales et donné à la nation toutes les garanties désirables.» A. Giron en O. Orban spraken zich in dezelfde zin uit. «Na de invoering van het algemeen stemrecht werd de theorie van de onafhankelijkheid en de gelijkheid der machten, geleidelijk vervangen door die van de juridische voorrang van de wetgevende macht. Men nam toen aan dat de wetgevende macht de volheid van bevoegdheid bezit, dat zij mag optreden in elke aangelegenheid die niet door de Grondwet is geregeld en dat zij daarbij ook het recht heeft om te beslissen of de door haar vastgestelde regelingen in overeenstemming zijn met de Grondwet. Had men ze tot zuiver juridische factoren kunnen terugbrengen, dan had men mogen zeggen dat de koningskwesie na de tweede wereldoorlog ontstaan is uit een conflict tussen de traditionele opvatting van het evenwicht der machten en de nieuwe opvatting van de voorrang van de organen der nationale vertegenwoordiging op de organen der andere geconstitueerde machten. De oude theorie van het evenwicht der gestelde machten heeft het onderspit moeten delven en de volksvertegenwoordiging heeft de bovenhand gekregen.»

Het Noordatlantisch verdrag bevat geen bepalingen die rechtstreeks gevolg hebben in de interne rechtsorde van de verdragsluitende partijen. Juridisch betekent dit dat er nooit een conflict kan bestaan tussen een door het verdrag gestelde regel of een beslissing van de Raad en een regel van Belgisch intern recht. Of nog concreter, dit betekent dat er geen conflict kan bestaan indien een Belgische wet bepaalde handelingen zou verbieden en anderzijds de regering zich politiek geëngageerd zou hebben in de Raad tot het stellen van diezelfde handelingen. Want de wet prevaleert, gezien geen enkele aanbeveling van de Raad op welke wijze dan ook *self-executing* is. De regering kan dus niet overgaan tot plaatsing van de boven genoemde kernraketten indien via wet een verbod tot plaatsing van dergelijke tuigen op ons grondgebied zou worden uitgevaardigd.

Het eerste voorstel, waarover wij het straks zullen hebben, viseert dit onder meer.

Het Parlement kan dus — en de Eerste minister heeft dat nooit formeel betwist, dacht ik — het de regering onmogelijk maken te beslissen tot de plaatsing van kernraketten door een wet goed te keuren die dergelijke plaatsing verbiedt.

Komen we dan tot de zagezegde Belgische adhesie tot het Navo-dubbelbesluit.

Ik weet niet of het nuttig is nog eens te herinneren aan de brief die Willy Claes, *in tempore non suspecto*, daarover aan de Eerste minister schreef.

Ik heb een kopie bij me. Ik ga echter geen lezing geven van deze brief, tenzij de Eerste minister de inhoud ervan — gekoppeld aan zijn engagement ter zake ook als toenmalig regeringsleider — zou vergeten zijn.

Het is ook hier weer duidelijk dat in geval van mislukking der onderhandelingen te Genève geen enkel automatisme in werking kan treden.

Het Navo-dubbelbesluit van 12 december 1979 moet geïnterpreteerd worden in het kader van artikel 3 van het Navo-verdrag. Wat echter niet blijkt uit de tekst van het dubbelbesluit is dat deze raketten zullen functioneren volgens het zogenaamd enkele-sleutelsysteem. Volgens het enkele-sleutelsysteem ligt het beslissingsrecht over het effectieve gebruik van de raketten, met andere woorden de sleutel, eenzijdig in handen van de Verenigde Staten. De Staat op wiens grondgebied de raket wordt

afgevuurd, heeft dus geen enkele inspraak in de beslissing. De Staat op wiens grondgebied de raket wordt afgevuurd, heeft geen vetorecht en wordt zelfs niet voorafgaandelijk over het inzetten van de kernraketten geconsulteerd. In een recent Navo-rapport betreffende kernwapens in Europa, wordt dit nog eens op ondubbelzinnige wijze bevestigd. Ik citeer uit het *Second Interim Rapport On Nuclear Weapons In Europe*: « The US-president retains the right to use American nuclear weapons without prior consultation. »

Dit enkele-sleutelsysteem vormt het grote onderscheid met de in België reeds aanwezige kernkoppen. Hoewel ook daar het uiteindelijk gebruik in Amerikaanse handen ligt, heeft België in de praktijk een de-facto-vetorecht doordat de Verenigde Staten nog afhankelijk zijn van lokaal transport en materiaal indien zij werkelijk willen overgaan tot het gebruik van die opgeslagen wapens.

De koppeling van het plaatsingsbesluit aan dit enkele-sleutelsysteem geschiedt officieel op grond van het zogenaamde non-proliferatieverdrag, ondertekend op 1 juli 1968, en goedgekeurd bij wet van 14 maart 1975. Dit verdrag bepaalt dat de Staten die geen kernwapens bezitten noch rechtstreeks, noch onrechtstreeks, het bezit van, het vervoer van of de controle over kernwapens zullen aanvaarden. De kernmachten — dit zijn de Verenigde Staten, de Sovjetunie, Frankrijk, Groot-Brittannië en China — van hun kant verbinden zich ertoe noch op directe, noch op indirecte wijze kernwapens in het bezit van of onder controle van niet-kernmogendheden te stellen.

Alle Navo-Lid-Staten bij uitzondering van Frankrijk, Spanje en Turkije hebben dit verdrag ondertekend en geratificeerd. En zijn er dus ook door gebonden.

Het is precies hiervan uitgaande dat het vindingrijke systeem van enkele sleutel uitgeknoebeld werd. Mogendheden die geen kernwapens mogen verwerven of er de controle over uitoefenen, zoals België en Nederland, stellen in dit systeem enkel hun grondgebied ter beschikking. De vreemde mogendheid, die krachtens het non-proliferatieverdrag gerechtigd is kernwapens te manipuleren, *in casu* de Verenigde Staten, behoudt zodoende het bezit en de controle over de op dit vreemde grondgebied, *in casu* België, geïnstalleerde atoomwapens.

Het feitelijk resultaat hiervan is dat op het grondgebied van de betrokken Staten, *in casu* België, een enclave wordt gecreëerd van waaruit bedoelde vreemde mogendheid, *in casu* de Verenigde Staten, met haar eigen militair personeel en materiële infrastructuur daadwerkelijk de controle over de kernwapens uitoefent.

Een dergelijk systeem is waarschijnlijk wel in overeenstemming met de letter van het non-proliferatieverdrag. Maar de geest van het verdrag wordt zeker niet gerespecteerd door deze schijnheilige oplossing. Het was immers precies de bedoeling van het non-proliferatieverdrag tegen te gaan dat kernwapens zich over het grondgebied van verscheidene Staten zouden verspreiden. Hoe contradictorisch het ook moge klinken, toch zou men kunnen stellen dat een dubbele sleutel, waardoor het effectief inzetten van het kernwapen bemoeilijkt wordt, beter verenigbaar is met de bedoeling van het non-proliferatieverdrag dan de enkele sleutel, waardoor dit gebruik gemakkelijker wordt gemaakt.

Daarenboven verleent de dubbele sleutel aan de Staat, op wiens grondgebied de raketten worden geïnstalleerd, een recht de raketten niet te gebruiken en niet het recht ze wel te gebruiken. De vraag is of het de bedoeling van het non-proliferatieverdrag was, deze vorm van controle te verbieden. Maar het enkele-sleutelsysteem betekent vooral een inbreuk — een fundamentele — op de Belgische soevereiniteit zelf.

De vraag die onmiddellijk verband houdt met het Navo-dubbelbesluit zoals het thans bestaat, is de vraag of het enkele-sleutelsysteem de Belgische soevereiniteit niet in het gedrang brengt. Immers door het enkele-sleutelsysteem te aanvaarden wordt het theoretisch mogelijk dat een vreemde mogendheid, *in casu* de Verenigde Staten, vanop Belgisch grondgebied een oorlog ontkent. De nieuwe gevechtsdoctrine, *Air-Land Battle*, al dan niet aanvaard door de Navo, maakt deze mogelijkheid op zijn zachtst gezegd minder theoretisch dan ze vroeger was. Wat men ook moge filosoferen ter zake, door de enkele sleutel te aanvaarden, ontdoet België zich van elke effectieve controle over het gebruik, zowel over de *first use* als over de *first strike* van de kernraketten van op Belgisch grondgebied.

Dergelijke toestand is overduidelijk onverenigbaar met artikel 68, eerste lid, van de Grondwet dat bepaalt dat het de Koning alleen is die het bevel voert over de strijdkrachten en de oorlog verklaart.

Het is wel zo dat artikel 25bis van de Grondwet de mogelijkheid biedt om door middel van een verdrag of een wet, de uitoefening van bepaalde

machten aan volkenrechtelijke instellingen over te dragen, en dat de wetgever zodoende de mogelijkheid heeft om de in artikel 68 van de Grondwet opgesomde bevoegdheden geheel of gedeeltelijk te transfereren.

De vraag rijst dan of België op heden deze soevereiniteit conform de mogelijkheid, die ik zoëven kom aan te duiden, reeds heeft overgedragen? Het Navo-dubbelbesluit van 1979 kan voor dergelijke overdracht van de soevereine machten niet tot grondslag dienen. Immers, wat ook de minister van Buitenlandse Betrekkingen moge verklaren, tot grondslag van dergelijke overdracht van soevereiniteit, conform artikel 25bis van de Grondwet, kan slechts worden overgegaan door toedoen van ofwel een verdrag ofwel een wet.

Artikel 25bis is ter zake niet voor interpretatie vatbaar. Ik citeer: « De uitoefening van bepaalde machten kan door een verdrag of door een wet worden opgedragen aan volkenrechtelijke instellingen. » Het Navo-dubbelbesluit heeft slechts het karakter van een beslissing van een intergouvernementele organisatie: de regeringen die eraan hebben deelgenomen zijn er politiek door gecommiteerd, maar de Staten zijn er juridisch niet door gebonden. Het is dus zeker geen verdrag in de technische zin van het woord en het moet dus niet als dusdanig door het Parlement worden goedgekeurd in de zin van artikel 68, tweede lid, van de Grondwet.

Bij het nemen van hun beslissingen moeten de ministers echter binnen de grenzen van hun bevoegdheid blijven. Dit doet het dubbelbesluit niet, aangezien door de koppeling van de installatie van de kernraketten aan het enkele-sleutelsysteem, noodzakelijk een soeverein recht aan één van de Navo-Lid-Staten, te weten de Verenigde Staten, wordt toegekend.

Dit soeverein recht, dat voor België vervat ligt in artikel 68, eerste lid van de Grondwet, met name het bevel over de strijdkrachten en het verklaren van de oorlog, kan enkel bij wet of door een verdrag overgedragen worden krachtens artikel 25bis van de Grondwet. De overdracht van soevereiniteit kan geenszins voortvloeien uit een beslissing van het intergouvernementeel orgaan, zoals de Navo-Ministerraad.

Door de weliswaar op het non-proliferatieverdrag steunende koppeling van het plaatsingsbesluit aan het enkele-sleutelsysteem is de Navo-Ministerraad zijn bevoegdheid te buiten gegaan. En net zomin als er een soevereiniteitsoverdracht plaats heeft gehad door het Navo-dubbelbesluit, heeft deze overdracht van soevereiniteit plaatsgevonden in het Navo-verdrag zelf. Het Navo-verdrag werd overigens goedgekeurd bij wet lang vóór de grondwetsherziening van 20 juli 1970. Het is slechts bij de laatstgenoemde grondwetsherziening dat artikel 25bis aan de Grondwet werd toegevoegd.

Bovendien voorziet het Navo-verdrag niet in de soevereiniteitsoverdracht. Het Navo-verdrag voorziet enkel in een coördinatie van het defensiebeleid van de Lid-Staten in vreedstijd.

Artikel 5 van dat verdrag bepaalt wel dat een aanval op één van de Lid-Staten beschouwd zal worden als een aanval tegen alle anderen, maar stipuleert verder uitdrukkelijk dat, in geval van een gewapende aanval gericht tegen één Lid-Staat, de andere Staten de maatregelen nemen die zij nodig achten met het oog op het behoud van de vrede en de veiligheid in het gebied. Er is dus geen automatisme in de bijstand. Door het enkele-sleutelsysteem te aanvaarden wordt, anders dan in artikel 5, België automatisch betrokken in een eventuele oorlog tussen de Verenigde Staten en een derde Staat. Het enkele-sleutelsysteem gaat dus veel verder dan de uit het Navo-verdrag voortvloeiende verplichtingen.

Dit alles betekent dat u, door het feit dat u thans op grond van het enkele-sleutelsysteem kernraketten wenst te installeren op het grondgebied, in elk geval een wetsontwerp moet indienen dat u zou toelaten dit te doen, gezien u dergelijke wet nodig heeft om via artikel 25bis van de Grondwet soevereiniteit gedeeltelijk over te dragen.

Er is echter meer. De vraag rijst of de Belgische wetgever in de toekomst deze soevereiniteit wel kan afstaan. Artikel 25bis van de Grondwet biedt de mogelijkheid om door middel van een wet of een verdrag de uitoefening van bepaalde machten aan volkenrechtelijke instellingen over te dragen. Het in het Navo-dubbelbesluit afgesproken enkele-sleutelsysteem berust echter niet in handen van de Navo, maar wel in handen van de Verenigde Staten. Het betreft hier dus een overdracht van soevereiniteit, niet aan een volkenrechtelijke instelling zoals in de Grondwet beschreven, maar aan een vreemde mogendheid, een derde Staat. En dergelijke overdracht is onverenigbaar met artikel 25bis.

Zuiver juridisch en grondwettig kunnen we dus concluderen dat België geen internationale verbintenis heeft aangegaan waaruit zou voortvloeien

dat het ertoe verplicht zou zijn de kernraketten te installeren. Noch het Navo-verdrag noch het Navo-dubbelbesluit voorzien in een dergelijke verplichting.

Door het goedkeuren van een wet die de installatie verbiedt, kan het Parlement verhinderen dat de regering uitvoering geeft aan het in december 1977 genomen politiek *commitment*. Het enkele-sleutel-systeem impliceert de overdracht van een soeverein recht, vervat in artikel 68, eerste lid, van de Grondwet. Dergelijke overdracht kan overeenkomstig artikel 25bis van de Grondwet enkel door een verdrag of door een wet worden gerealiseerd. Op heden werd dergelijke wet nog niet aangenomen. De installatie van kruisraketten is derhalve onmogelijk zonder dergelijke wet of dergelijk verdrag.

Hetzelfde artikel 25bis regelt enkel de overdracht van de uitoefening van bepaalde machten aan volkenrechtelijke instellingen. De overdracht van bedoelde machten aan een soevereine Staat, zoals door het Navo-dubbelbesluit zou gebeuren aan de Verenigde Staten, is niet in de Grondwet ingeschreven en kan derhalve niet gebeuren zonder voorafgaande grondwetswijziging.

In het Kamerdebat, mijnheer de minister, heeft de Eerste minister met geen letter gerept over een totaal ander aspect van het debat: de zuiver volkenrechtelijke benadering. Hij werd er nochtans toe uitgenodigd.

Het Centrum voor internationaal strafrecht van de Vrije Universiteit Brussel analyseerde de situatie als volgt.

Tot niet zolang geleden werd een oorlog tussen Staten in feite uitgevochten, als het ware namens die Staten, door herkenbare en afgescheiden gedeelten van de bevolking van de oorlogvoerende Staten. Dergelijk schema van oorlogvoering dreigt door de technologische evolutie van de laatste decennia definitief naar het verleden verwezen te worden. Parallel hiermee groeit het inzicht in de mogelijke gevolgen van het ongecontroleerd geweld bij oorlogvoering.

Deze wijziging had tot gevolg dat het begrip oorlogsrecht een andere inhoud kreeg. Vroeger was het een soort compromis tussen de werkelijkheid van de oorlog, enerzijds, en de aspiraties van de burgerbevolking, zijnde het niet-militaire gedeelte van de bevolking, naar maximale veiligheid en bescherming, niettegenstaande de oorlog, anderzijds. Thans omhelst het twee gedeelten: het eigenlijke oorlogsrecht en het humanitair recht, respectievelijk gericht op de bescherming tegen de directe gevolgen, de conventie van Den Haag bijvoorbeeld, en tegen de indirecte gevolgen, de conventie van Genève bijvoorbeeld.

In het licht van de potentieel ongelimiteerde ravages aangericht door de technologisch verfijnde oorlogsmachine, bleek meer en meer het principe van de immuniteit van de burgerbevolking de ultieme garantie te zijn voor het voortbestaan van de menselijke beschaving. Dit besef gaf aanleiding tot het ontstaan van het zogenaamde protocol 1, op 16 juni 1977, waarbij aan het niet-militaire gedeelte van de bevolking bescherming gegarandeerd werd, en dit door inwerking op de middelen gebruikt bij het gevecht. En tot de conventie van Rome, van 4 november 1950, waarin de primauteit werd bevestigd van de principes én van het oorlogsrecht én van de fundamentele rechten van de mens op de zogenaamde *raison d'Etat*. Naast het in de oorlogssfeer bekende begrip *nécessité militaire* ontstaat dan de notie *nécessité civile*.

Globaliserend komt het erop neer dat tegenover de dreiging van de totale oorlog, het oorlogsrecht niet abdikeert, maar integendeel zijn principes duidelijk herbevestigd en zelfs preciseert.

Tegenover deze bewijzen van levenskracht van het oorlogsrecht, staat de politieke laksheid en zelfs schijnheiligheid van heel wat landen. Met veel tamtam waren er in 1977 niet minder dan 77 landen en niet de minst belangrijke, bereid tot het ondertekenen van protocol 1. Op heden hebben slechts 27 van die 77 het protocol in kwestie geratificeerd, en onder die 27 slechts 2 Navo-landen, namelijk Denemarken en Noorwegen. Geen van de Staten die beschikken over een eigen atoommacht vindt men terug onder de 27. Politiek een droevig bilan.

Ik had mij voorgesteld in het geval de Eerste minister aanwezig zou zijn — hij is er echter nog altijd niet —, verder gedetailleerd een opsomming te geven van al de conventies.

Mijnheer de minister, uw stelling is altijd — ik zal erop terugkomen bij de bespreking van de begroting van Buitenlandse Zaken — dat ons land een klein land is en in de wereld een rol toebedeeld is die niet zo belangrijk is en dat men niet zoveel kan doen. Er zijn in het verleden toch enkele Belgische ministers, ook ministers van Buitenlandse Betrekkingen geweest, die wel een belangrijke doorslaggevende internationale rol hebben gespeeld. In al die conventies over mensenrechten gaat het onder andere over de conventie van Den Haag.

Ik heb een mooi portret bij mij van een zeker Russisch diplomaat De Martens. Ik wou het de Eerste minister tonen. Misschien vond hij er een zekere fysieke gelijkenis in. Geen vergelijking van ideeën natuurlijk. Jammer genoeg is de Eerste minister niet aanwezig.

Intertijd was er een Belgisch minister Beernaert die onder andere de Nobelprijs voor de vrede gekregen heeft, mede omdat hij onder meer akkoord was met de stellingen van die De Martens die vandaag nog aan de basis liggen van een aantal humanitaire bepalingen.

Want deze bepalingen zijn overgenomen niet alleen in de conventie van Den Haag en in wat daaruit is voortgevloeid. Zij werden ook hernomen bij de oprichting van het internationaal hof van justitie te San Francisco in 1945 en door de conventie van Genève in 1949. Ik bespaar u al die artikelen. Ook dat aspect en al de overeenkomsten waarmede België akkoord is en die België mede heeft ondertekend, zijn ten overvloede in het debat in de Kamer van volksvertegenwoordigers ontwikkeld.

Het antwoord was over de ganse lijn ter zake « nul ».

De heer Tindemans, minister van Buitenlandse Betrekkingen. — Dat is niet waar, mijnheer Geldolf. Ik heb uitvoerig geantwoord aan de heer Van den Bossche wanneer hij sprak over het *jus bellum* en het *jus in bello*.

De heer Geldolf. — Juist omdat u daarop hebt geantwoord, mijnheer de minister, ga ik niet over die rechtssoorten spreken. Ik spreek over die dingen waarop u niet hebt geantwoord. Ik zou graag daarop nu een antwoord krijgen.

De heer Luyten. — De minister is geen Eerste minister meer.

De heer Geldolf. — Ik bespaar u al die details ter zake en ook al die resoluties van de Verenigde Naties. Het zijn er nochtans heel wat.

Ik neem alleen de conclusies: uit dit alles blijkt overduidelijk dat er ten aanzien van het gebruik van kernwapens reeds verschillende reeds van kracht zijnde verbodsbepalingen van het internationaal humanitair recht en van het oorlogsrecht bestaan en dat het gebruik van kernwapens duidelijk gekarakteriseerd wordt als zijnde een oorlogsmisdad.

Op het gebied van het internationaal recht roept de vaststelling dat het gebruik van kernwapens een oorlogsmisdad is nog een andere vraag op, namelijk of deze vaststelling geen repercussie heeft op de geldigheid van het Navo-dubbelbesluit. Immers dit Navo-dubbelbesluit strekt ertoe, weliswaar onder bepaalde voorwaarden, de kernraketten te gebruiken en zodoende een oorlogsmisdad te plegen. Een dergelijke interne overeenkomst is krachtens het volkenrecht nietig en kan dan ook België niet verbinden.

Ik besluit.

De voorafgaande vraag over de beslissing van de plaatsing houdt meer in dan alleen een juridisch-grondwettelijk debat gevoerd in 19e-eeuwse terminologie.

Het zou tegen de meest elementaire regels van het gezond verstand indruisen, indien men in een kwestie beslissend over leven of dood, het volk zelf niet zou laten spreken. In een onrechtstreekse democratie als de onze, is de stem van het volk die van het Parlement. Die beslissing moet vooraf komen in alle duidelijkheid en ondubbelzinnigheid. Voor het opperste tribunaal van het geweten gelden geen struisvogelpolitiek, geen laffe uitvluchten, geen zich verschuilen achter de verantwoordelijkheden van anderen. Elk lid van het Parlement is individueel verantwoordelijk als verkozen van een volk dat met totale uitroeiing bedreigd wordt. (*Applaus op de socialistische banken en op de banken van Agalev-Ecolo.*)

M. le Président. — Nous poursuivrons cette discussion ce soir à 19 heures.

Wij zullen deze bespreking deze avond te 19 uur voortzetten.

La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

(*La séance est levée à 18 h 05 m.*)

(*De vergadering wordt gesloten te 18 u. 05 m.*)

442